

Insee Conjoncture

Corse



N° 29

Juin 2020

Le bilan économique

L'activité économique reste bien orientée
en 2019

Les différentes analyses de ce bilan économique 2019 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direccte, Urssaf, Banque de France, DRFIP 2A, Dreal, Draaf, ATC. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat due à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s résultat non significatif

€ euro

M Million

Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	2
L'activité économique reste bien orientée en 2019	
Contexte national	6
L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020	
Emploi salarié	8
Baisse de cadence pour l'emploi régional	
Chômage	10
Nouvelle amélioration du taux de chômage et de la demande d'emploi en 2019	
Démographie d'entreprises	12
Vraie dynamique des créations d'entreprises	
Économie des entreprises	14
En 2019, croissance modérée de l'activité à l'exception des services marchands	
Économie des entreprises et des ménages	16
Chiffre d'affaires et investissements des entreprises assujetties à la TVA : une activité toujours en progression	
Agriculture	18
L'agriculture à l'épreuve du changement climatique	
Construction	20
Une année 2019 très contrastée	
Transport	22
2019 : la hausse du trafic stoppée	
Tourisme	24
Repli de la fréquentation touristique	
Définitions	26

Synthèse régionale

L'activité économique reste bien orientée en 2019

Déborah Caruso (Insee)

Après le dynamisme constaté en 2018, année marquée notamment par une saison touristique exceptionnelle, l'activité reste bien orientée en 2019 même si le bilan est plus nuancé.

Croissance de l'emploi

En 2019, la hausse annuelle de l'emploi salarié total se poursuit (+ 1,9 % après + 2,1 % en 2018). La croissance régionale reste plus dynamique qu'au niveau national (+ 1,1 %). En un an, l'île bénéficie de 2 240 postes supplémentaires. La hausse ralentit dans la construction tandis qu'elle s'intensifie dans le tertiaire marchand. L'industrie reste bien orientée malgré une légère baisse d'effectifs dans le secteur agro-alimentaire. Parallèlement, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf continuent d'augmenter, mais à un rythme de + 2 % après + 7 % en 2018.

Cette amélioration sur le plan de l'emploi permet de prolonger la baisse du taux de chômage régional amorcée en 2015. Avec 8,2 % de la population active, il reste désormais proche du niveau national (8,1 %). Pour la seconde année consécutive, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi diminue (- 5,3 % pour la catégorie A) grâce à la stabilité des inscriptions et davantage de sorties. Tous les publics bénéficient de cette embellie. Ainsi, le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus diminue pour la première fois en dix ans. À l'instar du nombre de chômeurs de longue durée, l'île enregistre pour cette catégorie la plus forte baisse relative des inscriptions en France.

Progression plus modérée des chiffres d'affaires et des investissements

Les entreprises enquêtées par la Banque de France témoignent d'une hausse de leur chiffre d'affaires (CA) mais souvent à un rythme plus modéré qu'en 2018, exception faite des services marchands. Dans ces activités, la tendance est en effet défavorable en lien avec les baisses de CA

des services aux entreprises (- 1,5 %) et de l'hébergement (- 0,9 %).

La distribution du crédit aux entreprises ralentit son développement (+ 6,8 %), mais reste bien orientée notamment par les crédits à l'équipement (+10,6 %).

Cette légère perte de vitesse est également constatée via les CA déclarés à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) par les entreprises soumises à TVA. Ils croissent de 4,9 % en 2019 après 5,9 % un an avant. Les recettes de TVA progressent de 5,5 % alors que les recettes de l'impôt sur les sociétés augmentent de 0,72 % sur l'année. Les investissements des entreprises observés à partir de la TVA déductible sur immobilisations, sont en hausse plus modérée qu'en 2018 (4,5 % après une hausse historique de 17,9 %).

En revanche, les créations d'entreprises s'accroissent : le nombre de nouvelles immatriculations croît de 14,8 % en 2019 (après 10,5 % en 2018). Cet élan repose principalement sur l'essor des entreprises individuelles (+ 49,8 %). Parallèlement, les défaillances d'entreprises se réorientent à la hausse (+ 3,0 %) après deux années de repli.

Le tertiaire marchand toujours dynamique

Le tertiaire marchand, qui concentre 46,4 % des salariés de la région, crée encore plus d'emplois sur un an (+ 2,5 % en 2019 après + 1,9 % en 2018). L'hébergement-restauration est le segment le plus dynamique (+ 6,0 %). Tous les secteurs du tertiaire marchand créent de l'emploi excepté les services immobiliers qui stagnent.

L'industrie maintient le cap

La tendance haussière se maintient dans l'industrie. L'emploi salarié progresse de 1,2 % sur un an (soit 80 emplois supplémentaires), pourtant les DPAE baissent de 2 % dans ce secteur. Les industriels indiquent à la Banque de France une croissance globale de 2,0 % de leur CA. L'agroalimentaire, qui constitue la principale branche industrielle

régionale, se stabilise (- 0,3 % d'emplois salariés et + 0,7 % de son CA).

Retournement de tendance pour le transport et la fréquentation touristique

Le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports insulaires (plus de 9 millions de voyageurs) baisse de 3,3 % sur un an. Pour la première fois en huit ans, le trafic aérien diminue (- 0,6 %). Il reste toutefois supérieur aux flux maritimes qui reculent à nouveau (- 3,9 %).

Après quatre années de hausse, la fréquentation des hébergements touristiques professionnels marchands s'inverse. Elle décroît de 6,7 % soit 10,5 millions de nuitées. Dans un contexte météorologique moins favorable, l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air et les autres hébergements collectifs de tourisme enregistrent des baisses de fréquentation (respectivement - 3 %, - 6,9 % - 9,9 %), notamment de la clientèle venant de l'étranger.

Une situation contrastée dans la construction

En 2019, les autorisations de construire diminuent fortement (- 22,4 %) et concernent 5 000 nouveaux logements.

Pourtant, suite aux augmentations des autorisations en 2017 et 2018, le nombre de logements commencés augmente nettement en 2019 (+ 19,2 %) avec 5 100 mises en chantier. Parallèlement, les mises en vente de logements sont en baisse de 40,5 %, tandis que les ventes effectives croissent de 13,9 %.

Les entreprises interrogées par la Banque de France se prononcent sur une bonne orientation de leurs chiffres d'affaires (+ 2,9 %). Le second œuvre est très dynamique (+ 8,3 %), le gros œuvre croît modérément (+ 0,7 %) et les travaux publics faiblissent de nouveau (- 0,7 %). Enfin, l'emploi dans le BTP demeure en hausse (+ 3,9 % après + 5,1 % en 2018).

L'agriculture mise à mal par le climat

En 2019, les températures supérieures aux normales mensuelles et les tempêtes à répétition mettent à rude épreuve la production agricole. En baisse, la quantité de fourrage reste proche des normales de

référence, mais sa qualité est globalement médiocre. Les productions animales se maintiennent. La production viticole et celle de clémentines sont les plus petites de ces cinq dernières années. En dépit d'une faible production le millésime

viticole 2019 s'avère de bonne facture. En revanche, la châtaigneraie reprend de la vigueur et sa production est de bonne qualité. Les récoltes d'olives sont aux dessus de leurs rendements habituels pour une année d'alternance. ■

Synthèse régionale

Impacts de la crise sanitaire et perspectives 2020

Guyllaine Assouline (Drifip) ; Déborah Caruso (Insee) ; Cécile Delsol (Srise) ; Christian Mariani (Urssaf) ; Valérie Torre (Directce)

Après une année 2019 bien orientée, la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus et le confinement imposent un arrêt brutal de l'activité qui impacte très fortement la situation régionale dès le début d'année 2020.

La Corse, région la plus impactée

Au 7 mai 2020, l'activité économique française serait en baisse de 33 % par rapport à une situation normale, et atteindrait un niveau maximal en Corse avec -35 %. En outre, en prenant en compte la saisonnalité de l'économie insulaire, la baisse de la valeur ajoutée pourrait être supérieure d'un point (-36 %).

En effet, les secteurs surreprésentés sur l'île sont aussi ceux qui figurent parmi les plus impactés dans la période. En particulier, parmi les services marchands, le commerce, le transport et l'entreposage et l'hébergement-restauration enregistrent des pertes estimées entre 47 et 90 %. La construction, autre secteur surreprésenté dans l'économie régionale contribue fortement à l'impact en région (7 points). Au total, ces quatre secteurs expliquent conjointement 22 points de la baisse d'activité contre 14 points au niveau national. Compte tenu de sa structure productive, la baisse de l'activité se répercute de façon particulièrement marquée sur l'emploi en Corse. Ainsi, parmi les salariés présents en fin d'année dans les établissements de la région, 30 % exercent dans un secteur très fortement impacté par le ralentissement économique.

La situation est encore plus tendue pour les non salariés parmi lesquels 47 % sont dans des secteurs potentiellement très fragilisés par la crise économique. C'est la part la plus élevée des régions métropolitaines.

À cette menace sur les emplois présents dans les entreprises s'ajoute en région celle du report ou de l'annulation des recrutements saisonniers.

En effet, en année normale, le premier pic des embauches saisonnières a lieu au début du mois d'avril. Ainsi, environ 17 000 contrats débutent normalement entre le 15 mars et le 15 mai, ce qui représente une augmentation de 26 % de l'emploi par rapport aux postes occupés au 15 mars. Au premier rang, l'hébergement et la restauration assurent à eux seuls 44 %

de ces recrutements qui pourraient être drastiquement réduits en 2020 et cela à la veille d'une saison touristique incertaine. En outre, près de trois recrutements saisonniers sur quatre concernent d'ordinaire des résidents insulaires.

Les autres activités concernées sont le commerce de détail (12 % des postes qui auraient dû démarrer sur ces deux mois), les travaux de construction spécialisés (5 % des postes), les activités liées à l'emploi (notamment l'intérim) et les services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers ainsi que le commerce de gros (3 % chacun).

En outre, trois emplois sur quatre débutant à cette période sont occupés par des personnes résidant dans la région. Et les postes en question sont essentiellement occupés par des jeunes : la perte d'emploi atteint ainsi 18 % pour les moins de 25 ans contre 5 % chez les 55 ans et plus.

Ces non recrutements potentiels se traduisent dès le mois de mars par la chute des DPAE.

Chute des déclarations d'embauche notamment dans l'hébergement -restauration

Au premier Trimestre 2020, hors contrat d'intérim, les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) diminuent de 9 % par rapport au premier Trimestre 2019.

Sur le cumul des trois premiers mois de l'année, les Contrats à Durée Déterminée (CDD) chutent de 14 %. mais une hausse sensible (+2 %) est constatée sur les Contrats à Durée à Indéterminée (CDI).

Par secteur d'activité, l'Hébergement et Restauration enregistre la plus forte baisse (-28 %) suivi par la construction (-13 %). Par département, la Corse du Sud enregistre une baisse des Déclarations Préalables à l'Embauche de -10% contre -8 % pour la Haute-Corse.

Avec le début effectif du confinement, la baisse des intentions d'embauche entre le 1^{er} et le 31 mars atteint -28 %. La diminution est plus forte concernant les Contrats à Durée Déterminée (-32 %) que les contrats à Durée Indéterminée (-15 %). Le net fléchissement de l'Hébergement et Restauration est confirmé sur le mois de mars avec une baisse de 48 % des DPAE. Les secteurs de l'industrie et de la

Construction suivent avec respectivement une perte de 28 % et 25 % des DPAE.

Hausse des demandeurs d'emploi et recours massif au chômage partiel

En Corse, les premiers effets visibles sur le marché du travail apparaissent dès mars et s'accroissent en avril avec une hausse significative du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi. Fin avril 2020, l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de rechercher activement un emploi (catégories A, B, C), s'établit à 25 940, soit +19,6 % sur un mois après une hausse de 4,5 % un mois auparavant. Cette hausse significative se retrouve dans les deux départements mais est davantage marquée en Corse-du-Sud (+22,6 % contre +16,8 % en Haute-Corse).

L'accroissement des effectifs inscrits en avril 2020 provient principalement d'un très fort recul des sorties des listes de pôle emploi (-61,6 %). Tous les motifs de sorties sont en repli et particulièrement les reprises d'emploi (-78,6 % sur un mois). Les entrées à pôle emploi sont en revanche stables en avril (+0,3 % sur un mois après +8,7 % au mois de mars). Cette hausse contenue s'explique en partie par les mesures d'activité partielle qui offrent aux employeurs l'accès à des aides pour la prise en charge de tout ou partie de la rémunération de leurs salariés, et ainsi d'éviter de procéder à des licenciements.

Au regard du contexte sanitaire de l'année 2020, le dispositif d'activité partielle a d'ailleurs constitué une mesure phare de lutte contre la crise liée au covid19. Il a été renforcé afin d'en favoriser le recours et amortir le choc économique. En Corse, le recours massif au chômage partiel confirme le niveau élevé d'emplois menacés.

Ainsi, au 2 juin, 9 939 demandes d'autorisation préalable de mise en activité partielle ont été déposées pour 58 923 salariés et 33,2 millions d'heures chômées. Désormais, 74 % des établissements de la région et près de 8 salariés sur 10 du secteur privé sont susceptibles d'être concernés par l'activité partielle, soit une proportion plus importante qu'en moyenne France entière (68 % des établissements et 70 % des salariés). Toutefois, ces demandes ne se concrétiseront pas systématiquement. L'activité partielle s'est

imposée principalement aux établissements du commerce (23 % des demandes), de la construction (19 %) et de l'hôtellerie-restauration (16 %). Ces trois secteurs concentrent 57 % des demandes, 54 % des effectifs concernés et 59 % des heures chômées depuis le 1^{er} mars.

Autres soutiens à l'économie : reports de cotisations et fonds de solidarité

Face à l'épidémie du coronavirus Covid-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien aux entreprises affiliées au régime général en leur octroyant le report des cotisations salariales et patronales, payables auprès de l'Urssaf. Un mois après la mise en place de ces mesures, 7 120 établissements du secteur privé en Corse ont reporté tout ou une partie du paiement de leurs cotisations sociales qu'ils devaient payer au 15 mars 2020 pour les entreprises de moins de 50 salariés, ou au 5 avril 2020 pour les entreprises de 50 salariés et plus. Ce décalage de paiement concerne 43,9 % des établissements actifs du secteur privé.

En Corse, l'industrie et la construction sont des secteurs particulièrement concernés par des taux de reports élevés. Parmi les grandes entreprises, le commerce est le secteur le plus impacté avec la fermeture des grands magasins spécialisés. Les Hôtels, Cafés et Restaurant sont impactés par une forte perte d'activité mais pour autant des reports de cotisations peu fréquents. Le secteur des services est globalement le moins concerné par ces reports.

Au cours des mois de mars et avril, la DRFIP a accordé à partir du fonds de solidarité « Volet1 COVID-19 » en moyenne 11 000 aides mensuelles pour 15 millions d'euros, soit un montant moyen de 1 375 euros par entreprise. Le dispositif perdure pour des montants similaires attendus en mai et juin. En complément 14 000 mesures de bienveillance ont été actées depuis le début de la crise (reports d'échéances ou délais de paiement, remboursement accéléré de crédits d'impôts, ou reports de plan CCSF) correspondant à 106 millions d'euros d'impôts.

Effondrement des créations d'entreprises

Au cours des mois de mars, avril et mai 2020 les créations d'entreprises s'effondrent en Corse. Cumulant à peine plus de 550 nouvelles entreprises sur ces trois mois, la région enregistre ainsi un recul des créations de près de 60 % par rapport aux mêmes mois de 2018 et 2019.

Dès le mois de mars les créations se contractent nettement dans l'île avec -32 % par rapport à 2019. Le repli s'accroît sévèrement en avril (-75 %) et mai (-65 %). Cette chute est la plus importante de toutes les régions métropolitaines. Elle situe la Corse devant le Grand-Est et PACA où les créations s'effondrent aussi de 64 % en avril et presque autant en mai. Cette situation s'inscrit dans un contexte national en repli de 60 % sur ces deux mois.

En Corse, tous les secteurs sont impactés, mais la chute des créations est particulièrement forte dans les activités immobilières (-82 %), la construction (-86 %) et l'hébergement-restauration (-83 %).

Le mois de mai prolonge cette tendance. Toutefois le repli est moins fort dans le secteur du bâtiment, compte tenu de la reprise des activités avec un peu d'avance sur la phase de dé-confinement.

Au niveau des défaillances, les effets de la crise se font encore peu sentir au 1^{er} trimestre 2020, les défaillances d'entreprises continuent leur repli. Cumulées sur 12 mois, la Corse enregistre 368 défaillances d'entreprises fin mars, soit une baisse de 9,6 % par rapport à la fin décembre, en partie en raison des aides octroyées qui masquent la visibilité.

Perte de débouchés pour l'agriculture

La fermeture des marchés, de la restauration, de certains commerces de proximité et l'annulation de foires et d'événements ont entraîné des pertes importantes de débouchés pour les producteurs. Avec le confinement, les consommateurs, ont reporté leurs achats sur des produits de première nécessité. Les produits locaux ont été délaissés en rayon, dans un contexte d'avant saison touristique atone. En amont, chez les producteurs et les industriels, les difficultés et les stocks se sont accumulés (fromages, charcuteries, vins etc) avec de fortes inquiétudes quant à la possibilité de pouvoir écouler la

production ces prochains mois : l'afflux touristique estival représente un important débouché pour l'agroalimentaire (et l'agritourisme) en Corse. En outre, les horticulteurs et les pépiniéristes ont dû suspendre temporairement leurs activités.

Parmi les faits marquants, dans la filière lait, certains éleveurs ont dû se résoudre à cesser la transformation faute de débouchés. Le lait a été cédé, sans valorisation économique, aux laiteries (elles-mêmes, confrontées à une mévente de leurs produits). Les agneaux et cabris destinés au marché sarde, n'ont pu être acheminés en Sardaigne.

La fermeture des frontières a entraîné une pénurie en main d'œuvre saisonnière d'origine étrangère, employée principalement dans les filières végétales (arboriculture, viticulture et maraîchage). Dans une période de forte activité, les professionnels ont dû se résoudre à adapter leurs calendriers de production, non sans difficultés.

En viticulture, composante majeure de l'économie agricole insulaire, l'activité commerciale a été fortement ralentie et a souffert de la perte de débouchés importants (fermeture des cafés, hôtels, restaurants et difficultés à l'export). Le devenir de la saison touristique, période où culmine la vente des vins insulaires, inquiète les vignerons, confrontés également à des problèmes de capacité de stockage, à l'approche la prochaine récolte (cuves pleines).

Pour faire face à la crise, outre les dispositifs de soutien public mis en œuvre auprès des entreprises, des mesures sectorielles ont été annoncées. Au niveau régional, elles ont été déployées par l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Pour soutenir la production locale, un partenariat avec les grandes et moyennes surfaces (GMS) de Corse, l'ODARC, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et la Chambre Régionale d'Agriculture a été établi pour mettre en valeur les produits en rayon. Des campagnes de communication ont été conduites. Comme au plan national, plusieurs initiatives de vente en circuits courts (drive fermiers, magasins de producteurs, livraisons à domicile...), ont connu, en cette période crise, un franc succès et ont permis à certains producteurs engagés dans cette démarche de bien vendre leur production. ■

Pour en savoir plus

- Impacts économiques de la crise sanitaire en Corse – Premiers éléments avancés de conjoncture, Insee Conjoncture Corse, mai 2020

Contexte national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Quin-Lagarde (Division Synthèse conjoncturelle, Insee)

L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

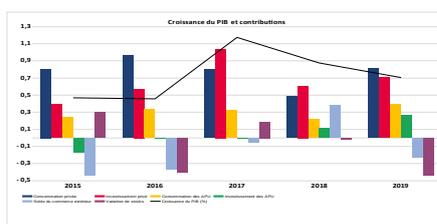
Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du *Brexit* ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+ 2,3 % après + 2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+ 2,6 % après + 3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+ 2,1 % après + 6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+ 1,2 % après + 1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+ 0,6 % après + 1,5 %) et en Italie (+ 0,3 % après + 0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+ 1,5 % après + 1,8 %) et en Espagne (+ 2,0 % après + 2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du *Brexit*. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après + 1,3 % en 2018).

En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décélération en 2018 (+ 1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+ 1,5 %, *figure 1*). Ce ralentissement est notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (- 0,2 point après +0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+ 1,9 % après + 4,4 %) davantage que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour + 2,2 points, après + 1,4 point en 2018).

Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur



Notes : croissance du PIB en % et contributions en point

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+ 1,5 % en volume, après + 0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+ 4,2 % après + 3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+ 1,8 % après + 1,5 %) et par l'investissement public (+ 7,7 % après + 3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+ 3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décroissance, atteignant 8,1 % de la population active française¹ au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

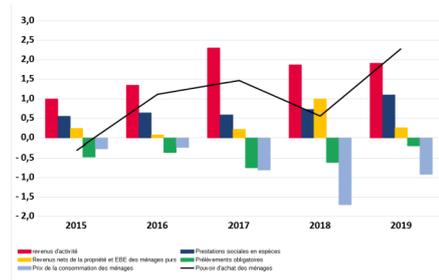
Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % en valeur (après + 3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une accélération des prestations sociales (+ 3,1 % après + 2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+ 0,3 % après + 9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+ 3,3 % après + 4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+ 2,1 % après + 1,3 %, *figure 2*). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après + 0,7 % en 2018).

1. Hors Mayotte

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+ 1,8 point, mais + 0,1 point hors transformation du CICE).

2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

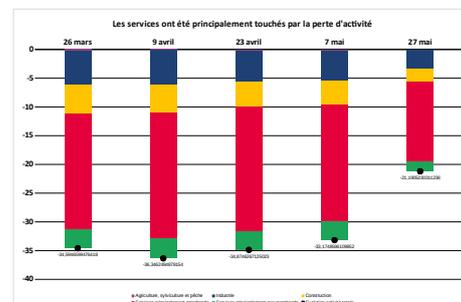
Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc².

En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre³. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture). ■

3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement



Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points

2. Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

3. Voir l'éclairage régional du Point de conjoncture du 7 mai.

Emploi salarié

Baisse de cadence pour l'emploi régional

En 2019, en Corse, la progression annuelle de l'emploi salarié total est bien orientée, même si le rythme ralentit (+ 1,9 %). Elle reste toutefois plus élevée qu'au niveau national (+ 1,1 %) et correspond à la création nette de 2 240 emplois. La construction et le tertiaire marchand soutiennent ce dynamisme. Les indicateurs sont au vert surtout pour l'hébergement-restauration et les services d'information-communication. La croissance est également favorable dans le commerce et services aux entreprises, secteurs prédominants dans la région. Les déclarations d'embauches confirment ces résultats sur l'année (+ 2 % sur un an en 2019 après + 7 % en 2018).

Déborah Caruso (Insee), Christian Mariani (Urssaf)

En 2019, l'emploi salarié total progresse de 1,9 % en Corse après une hausse de 2,1 % en 2018. Avec 117 600 emplois fin 2019, l'île gagne 2 240 postes en un an. Le dynamisme des deux départements est quasi-similaire, l'emploi augmente de 2,0 % en Corse-du-Sud et de 1,8 % en Haute-Corse (*figure 1*). En France, l'évolution reste positive mais à un rythme toujours moins soutenu qu'en Corse (+ 1,1 %). Sur l'année, l'emploi salarié croît davantage sur le premier semestre (+ 1,3 %) que sur le suivant (+ 0,6 %).

En particulier, l'emploi privé est dynamique (+ 2,2 % après + 2,3 % en 2018) et atteint 84 810 emplois fin 2019. Le tertiaire non marchand, qui regroupe la plupart des effectifs du public, augmente de façon moins marquée (+ 1,4 %). Avec 42 620 emplois, il représente encore 36 % de l'emploi salarié total.

Par ailleurs, l'emploi déclinait dans l'agriculture (2 270 emplois fin 2019, soit - 7,5 %).

La construction maintient le cap

En 2019, la hausse de l'emploi salarié marchand est soutenue surtout par la construction et le tertiaire marchand.

Dans la construction, la tendance haussière se poursuit (+ 3,9 %) (*figure 2*). La croissance régionale ralentit (après + 5,1 % en 2018) mais reste plus élevée qu'en France hors Mayotte (+ 3,3 %). Elle est plus forte en Haute-Corse (+ 4,2 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 3,6 %). Le secteur représente 9,6 % de l'emploi salarié insulaire, soit 11 240 postes fin décembre.

Le tertiaire marchand dynamique

Le tertiaire marchand accélère sa création d'emplois (+ 2,5 % en 2019 après + 1,9 % en 2018). Le secteur concentre 46,4 % des salariés de la région et en emploie 1 330 de plus qu'en 2018, dont 570 dans l'hébergement-restauration et 230 dans le commerce. En un an, tous les sous-secteurs du tertiaire marchand créent de l'emploi excepté les services immobiliers dont l'emploi stagne.

L'hébergement-restauration est le secteur le plus dynamique, soit une hausse annuelle de l'emploi de 6,0 %. Avec 10 060 salariés, il regroupe 18,4 % des effectifs du tertiaire marchand en fin d'année. Les activités d'information-communication sont également créatrices d'emplois (+ 4,4 %). Elles totalisent toutefois 1 420 salariés fin 2019, soit moins de 3 % du salariat du tertiaire marchand.

L'important secteur du commerce en Corse continue de progresser (+ 1,3 % de salariés en un an) mais plus faiblement (+ 2,5 % en 2018). Il compte 18 230 emplois fin 2019, soit 33 % des effectifs salariés du tertiaire marchand.

Dans les services aux entreprises, la croissance de l'emploi ralentit également mais reste favorable à + 1,3 % fin 2019. Elle reste plus marquée au niveau national (+ 2,6 %). Ce secteur représente 15,4 % du tertiaire marchand régional en fin d'année.

Enfin, les emplois en intérim, comptés à part, très peu nombreux et fluctuants en Corse, sont proches de l'an passé avec 520 salariés en fin d'année.

L'industrie bien orientée sauf l'agro-alimentaire

En 2019, l'emploi dans l'industrie reste bien orienté, il gagne 1,2 % de salariés dans un contexte national moins dynamique (+ 0,3 %) (*figure 3*). Les effectifs augmentent de 3,4 % en Haute-Corse mais diminuent de 0,8 % dans le sud de l'île. Dans l'ensemble de la région, cela représente seulement 80 emplois supplémentaires en un an.

Cependant, l'industrie agro-alimentaire, qui représente 38 % des salariés du secteur, perd 0,3 % de ses effectifs et compte 2 630 postes.

En revanche, la production d'énergie, eau, déchets, etc, second sous-secteur le plus important en termes d'effectifs (2 330 salariés) progresse de 2,5 % sur l'année. La plus forte hausse concerne

toutefois la production de biens d'équipement (+ 4,9 % soit + 172 salariés).

Les emplois des autres branches industrielles progressent plus modérément (+ 1,4 %) pour atteindre 1 610 salariés. Enfin, les emplois des manufactures de matériels de transport croissent de + 0,4 % (230 salariés).

Avertissement

Depuis la publication des résultats du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi (ETE) localisées, réalisées en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf (champ hors intérim) ainsi que la Dares (sur l'intérim), s'est étendu. En 2017, les ETE publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand – hors agriculture et particuliers employeurs – en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des ETE localisées comprend les départements d'outre-mer (hors Mayotte) et l'ensemble de l'emploi salarié, donc y compris les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. De plus, une distinction des emplois « privé » et « public », établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional. Les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution. Parallèlement, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, en particulier durant la phase de montée en charge de la DSN.

Des déclarations d'embauches en perte de vitesse

En 2019, hors contrats d'intérim, les déclarations d'embauches progressent de 2 % par rapport à l'année 2018 (après + 7 % entre 2017 et 2018) (*figure 4*).

Ces Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) baissent en Corse-du-Sud (- 1 %) et augmentent en Haute-Corse (+ 5 %).

La construction est, en 2019, le secteur le plus dynamique en termes d'embauches. Il affiche ainsi la plus forte hausse annuelle de déclarations d'embauches (+ 9 %).

L'industrie, en revanche, est le seul secteur qui enregistre une baisse de ces déclarations sur un an (- 2 %).

Le nombre de DPAE augmente très légèrement d'une année sur l'autre, mais la courbe garde une forme très marquée par la saisonnalité. D'avril à juillet, les déclarations d'embauches atteignent un volume record par rapport aux autres mois de l'année (*figure 5*). Le tourisme, très important en Corse d'avril à septembre, génère en effet des emplois massifs en contrats à durée déterminée ■

1 Emploi salarié total par départements et par grands secteurs d'activité

en %

	Emploi au 31/12/19 (en milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Corse-du-Sud	62,5	ns	-0,8	3,6	2,9	0,2	1,2	2,0
Haute-Corse	55,1	ns	3,4	4,2	2,0	0,2	1,7	1,8
Corse	117,6	-7,5	1,2	3,9	2,5	0,2	1,4	1,9

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Champ : emploi salarié total.

Ns : non significatif

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Emploi salarié total par secteurs d'activité en Corse

en %

Secteur d'activité NAF rév. 2 2008	Emploi au 31/12/19 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2018/2013 (1)	
		Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,3	-7,5	1,1	7,8	0,7
Industrie	7,0	1,2	0,3	1,3	-0,5
Industrie agro-alimentaire	2,6	-0,3	1,5	1,9	0,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,3	2,5	0,7	3,2	-0,0
Biens d'équipement	0,2	4,9	0,2	5,6	-1,0
Matériels de transport	0,2	0,4	0,4	-0,7	-1,0
Autres branches industrielles	1,6	1,4	-0,2	-2,1	-0,8
Construction	11,2	3,9	3,3	-0,8	-0,6
Tertiaire marchand	54,5	2,5	1,6	2,1	1,4
Commerce	18,2	1,3	1,2	2,3	0,6
Transports	6,9	3,7	1,2	0,8	0,6
Hébergement - restauration	10,1	6,0	4,4	2,3	1,9
Information - communication	1,4	4,4	2,5	2,4	2,3
Services financiers	2,5	1,5	0,5	1,6	0,5
Services immobiliers	1,1	0,0	0,2	2,9	0,8
Services aux entreprises	8,4	1,3	2,6	3,0	2,1
Services aux ménages	5,4	1,6	0,4	0,0	-0,1
Intérim	0,5	0,2	-0,3	21,2	7,0
Tertiaire non marchand	42,6	1,4	0,3	0,8	0,2
Total	117,6	1,9	1,1	1,4	0,7

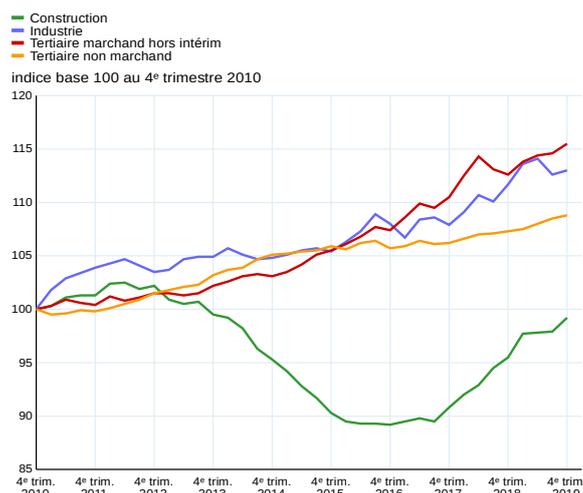
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en Corse



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Champ : emploi salarié total.

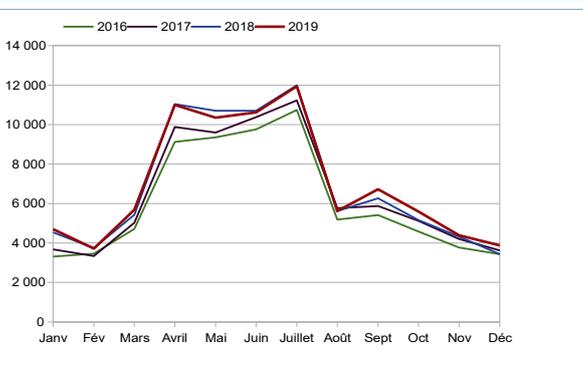
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

4 Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Corse en 2019

Déclarations préalables à l'embauche	CDD			CDI			Ensemble		
	Effectifs (milliers)	Part (%)	Evolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Evolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Evolution annuelle (%)
Corse-du-Sud	37,7	54	-2	8,2	55	3	45,9	54	-1
Haute-Corse	31,6	46	5	6,7	45	3	38,3	46	5
Corse	69,4	100	1	14,8	100	3	84,2	100	2
Industrie	2,3	3	-3	1,0	7	-1	3,3	4	-2
Construction	3,5	5	5	3,3	22	14	6,8	8	9
Tertiaire marchand	63,6	92	1	10,5	71	0	74,1	88	1
dont : commerce	11,6	17	0	3,4	23	3	15,0	18	0
hébergement - restauration	25,3	36	1	2,5	17	2	27,8	33	2

Source : Déclarations préalables à l'embauche, données brutes, Acooss-Urssaf

5 Évolutions annuelles des déclarations préalables à l'embauche en Corse



Source : Déclarations préalables à l'embauche, données brutes, Acooss-Urssaf

Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse

Chômage

Nouvelle amélioration du taux de chômage et de la demande d'emploi en 2019

En 2019, la baisse du taux de chômage se poursuit en Corse. Il s'établit à 8,2 % de la population active au dernier trimestre, soit - 0,7 point sur un an. Les deux départements de l'île profitent de cette embellie. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi diminue également : - 5,2 % sur un an, soit 1 150 personnes de moins. La situation s'améliore pour tous les publics y compris les seniors. Pour la première fois depuis 2010, le nombre de seniors demandeurs d'emploi diminue de 3 % sur un an. Le recul global de la demande d'emploi s'explique par une stabilité des inscriptions à Pôle emploi couplée à une progression du nombre de sorties. Sur l'ensemble de l'année 2019, le nombre de demandes d'autorisation d'activité partielle déposés par les établissements est également en baisse et concerne à peine plus de 300 salariés. Le motif de recours pour conjoncture économique représente 38 % des demandes.

Valérie Torre (Directrice de Corse)

En Corse, la baisse du taux de chômage amorcée fin 2015 se poursuit et s'amplifie en 2019. Au quatrième trimestre, il s'établit à 8,2 % de la population active, soit un repli de 0,7 point sur un an après - 0,6 point un an auparavant. Au niveau national, il se réduit au même rythme que dans la région. Le taux de chômage régional reste proche de la moyenne française (8,1 %) (*figure 1*). L'écart est d'un dixième de point pour la deuxième année consécutive. Cinq régions ont un taux de chômage compris entre 8,0 % et 10,0 %. La Corse demeure au 4^e rang des régions métropolitaines les plus touchées par le chômage.

Les deux départements sont concernés par ce recul annuel. Celui-ci est cependant davantage marqué en Haute-Corse (- 0,9 point) qu'en Corse-du-Sud (- 0,6 point). Fin 2019, le taux de chômage de la Haute-Corse reste toutefois supérieur à celui de Corse-du-Sud : 8,7 % contre 7,7 %, soit un point d'écart (*figure 2*).

Deux années consécutives de baisse pour les demandeurs d'emploi

En 2019, la situation du marché du travail régional continue de s'améliorer. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) s'établit à 16 290 en moyenne au dernier trimestre. Il diminue depuis deux années consécutives. Sur un an, cette baisse est de 5,3 %, soit 920 inscrits de moins.

La situation est également favorable pour l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de rechercher activement un emploi (catégories A, B, C). Après avoir diminué de 2,2 % entre 2017 et 2018, leur nombre recule à un rythme plus soutenu entre 2018 et 2019, soit - 5,2 % sur un an. Cette baisse est plus marquée qu'au niveau national (- 3,0 % sur un an). La Corse est

la région métropolitaine où le repli du nombre de demandeurs d'emploi est le plus fort. Les deux départements de l'île bénéficient de cette diminution annuelle mais elle est plus rapide en Haute-Corse où elle atteint - 6,9 % contre - 3,2 % en Corse-du-Sud (*figure 3*).

Tous les publics bénéficient de l'amélioration du marché du travail

Sur un an, le recul de la demande d'emploi profite davantage aux hommes (- 6,5 %).

Toutefois, le nombre de femmes inscrites en catégories A, B, C diminue plus fortement en 2019 (- 4,0 %) qu'en 2018 (- 1,5 %).

Toutes les catégories d'âge bénéficient de cette tendance favorable. Les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans sont encore moins nombreux que l'année précédente (- 6,5 %). La demande d'emploi des moins de 25 ans est également orientée à la baisse pour la quatrième année consécutive (- 3,9 %). L'année 2019 marque notamment un retournement de tendance pour les inscrits âgés de 50 ans ou plus. Pour la première fois depuis 2010, leur nombre diminue de 3 %. Cette évolution succède à une progression de + 0,3 % un an auparavant. Pour ce public, la Corse enregistre la plus forte baisse des régions métropolitaines. Parallèlement, la part des seniors dans l'ensemble des demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter : elle passe de 17 % en 2010 à 29 % en 2019, soit + 11 points.

La situation est également encourageante pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Ils sont 6 480 à être inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi, soit une baisse annuelle de 9,7 %. C'est encore la plus forte baisse des régions métropolitaines. La part des inscriptions de longue durée dans la demande d'emploi

s'établit à 30,7 % fin 2019. Elle diminue de 1,5 point en un an. Elle est plus importante en Haute-Corse (31,9 %) qu'en Corse-du-Sud (29,3 %) (*figure 4*). Cette embellie s'explique par une stabilité des inscriptions à Pôle emploi couplée à une augmentation des sorties en 2019. Ces dernières sont portées notamment par une hausse des reprises d'emploi et des entrées en stage.

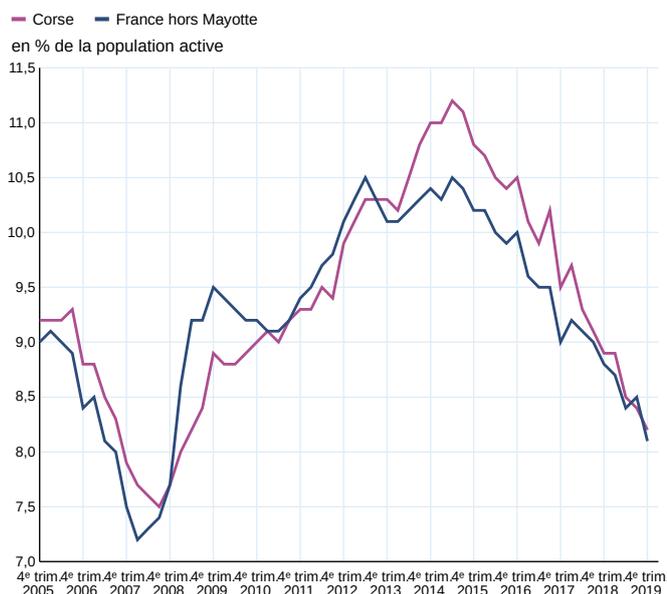
Recul des demandes d'autorisation d'activité partielle

Instrument de sauvegarde de l'emploi, l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés conjoncturelles de réduire ou suspendre temporairement leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic en remplacement de leur salaire.

Sur l'ensemble de l'année 2019, 78 demandes d'autorisations d'activité partielle ont été déposées par les établissements contre 87 un an auparavant. La tempête Fabien et le mouvement social des gilets jaunes ont constitué des événements marquants de l'année. En 2019, les recours pour raisons de « conjoncture économique » représentent 38 % des demandes (contre 50 % au niveau national). Les établissements concernés sont essentiellement de petite taille. Plus des trois quarts d'entre eux ont moins de dix salariés. Le nombre de salariés concernés représente 339 personnes dont six sur dix sont des hommes. Les activités d'hébergement et de restauration sont par ailleurs les plus impactées suivies des activités de commerce et construction.

Les entreprises de la région ont consommé 125 806 heures d'activité partielle en 2019 soit une baisse de 19 % par rapport à l'année précédente. ■

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Notes : Données CVS. Les données du dernier trimestre sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

2 Taux de chômage

	en % de la population active					Évolution
	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4 (p)	2018T4/2019T4 (en points de %)
Corse-du-Sud	8,3	8,3	7,9	7,9	7,7	-0,6
Haute-Corse	9,6	9,5	9,1	9,0	8,7	-0,9
Corse	8,9	8,9	8,5	8,4	8,2	-0,7
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	-0,7

p : données provisoires

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 (1)	
	Catégories A, B, C (nombre)	Catégorie A (nombre)	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	9 450	7 590	44,7	46,6	-6,5	-6,8
Femmes	11 680	8 690	55,3	53,3	-4,0	-4,2
Moins de 25 ans	2 720	2 230	12,9	13,7	-3,9	0,0
25 à 49 ans	12 340	9 240	58,4	56,7	-6,5	-7,1
50 ans ou plus	6 060	4 820	28,7	29,6	-3,0	-4,2
Inscrits depuis un an ou plus	6 480	nd	30,7	nd	-9,7	nd
Corse	21 130	16 290	100,0	100,0	-5,2	-5,3
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	-3,0	-3,3

nd : données non disponibles

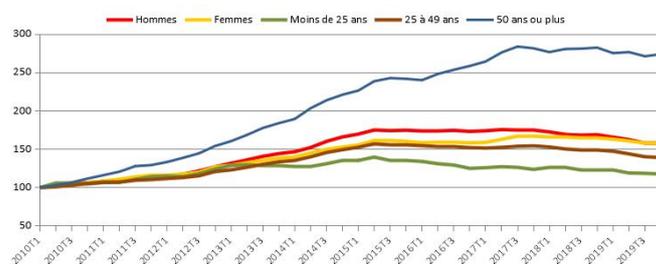
(1): évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

4 Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C en région Corse



Note : données brutes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Chiffres marché du travail - Site de la Direccte de Corse

Démographie d'entreprises

Vraie dynamique des créations d'entreprises

En 2019, avec 5 036 nouvelles immatriculations en Corse, les créations d'entreprises progressent de 14,8 % sur un an. Elles suivent ainsi la tendance nationale. Cette croissance résulte essentiellement de la progression du nombre d'entreprises individuelles notamment en Corse-du-Sud. La hausse bénéficie à l'ensemble des secteurs. Toutefois, les défaillances d'entreprises se réorientent également à la hausse (+ 3,0 %) tirées par celles enregistrées dans le secteur économique le plus important du commerce-transport-hébergement-restauration.

Déborah Caruso (Insee)

En 2019, 5 036 entreprises sont créées en Corse, soit 14,8 % de plus sur un an, après une hausse de 10,5 % en 2018 (*figure 1*). La région suit ainsi la tendance nationale (+ 17,9 % en 2019).

L'augmentation est nettement plus marquée en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse (+ 19,7 % contre + 9,8 %), soit respectivement 2 638 et 2 398 créations.

Par rapport aux créations en 2018, les 649 immatriculations supplémentaires sont essentiellement des entreprises individuelles (+ 622).

Envol des créations d'entreprises individuelles

En 2019, avec 1 872 créations, les nouvelles immatriculations d'entreprises individuelles sont à leur plus haut niveau depuis 2000. Leur progression s'accélère (+ 49,8 % après + 15,3 % en 2018). Elle est bien plus prononcée qu'au niveau national (+ 15,7 %).

Par conséquent, la part des entreprises individuelles dans l'ensemble des nouvelles immatriculations régionales augmente. Elle atteint 37,2 % en 2019 contre 28,5 % en 2018.

L'augmentation régionale de ces créations est portée par la Corse-du-Sud : + 145,9 % contre + 6,2 % en Haute-Corse. Cependant, avec 959 créations c'est à peine plus que celles créées dans le nord de l'île (913). Les créations d'entreprises individuelles en Corse-du-Sud rattrapent pour la première fois le département voisin qui concentre 49 % de ces unités.

Baisse des immatriculations des micro-entreprises

En 2019, avec 1 582 nouvelles immatriculations, les créations de micro-entreprises marquent le pas. Leur nombre recule sur un an (- 3,1 %) après le rebond de 2018 (+ 16,0 %). Ce recul est inverse à la tendance nationale (+ 25,3 % entre 2018 et 2019) où les évolutions législatives entrées en vigueur ces deux dernières

années dynamisent davantage les immatriculations sous ce régime.

Les créations de micro-entreprises se replient en Corse-du-Sud (- 17,9 %), mais pas en Haute-Corse (+ 22,5 %) où les créations dans les secteurs de services se maintiennent. Toutefois, le sud de l'île enregistre toujours davantage d'immatriculations sous ce régime (846 créations contre 736 en Haute-Corse).

En 2019, les micro-entreprises représentent 31,4 % des immatriculations d'entreprises de l'île, soit une part moins importante qu'au niveau national (+ 47,4 %). Par département, la contribution des micro-entreprises dans l'ensemble des créations est de 32,1 % en Corse-du-Sud et de 30,7 % en Haute-Corse.

Enfin, cette année, 1 582 sociétés sont créées en Corse, soit une hausse de 5,1 % sur un an après celle de 1,8 % en 2018. Cette évolution est plus faible en région qu'en France entière (+ 8,6 %).

Augmentation des créations dans tous les secteurs

En 2019, tous les secteurs d'activité contribuent à la croissance du nombre d'immatriculations régionales (*figure 2*).

Le secteur des services aux entreprises est à nouveau le plus contributeur avec 1 554 nouvelles immatriculations, soit 30,9 % des créations. Les créations y progressent de 17,5 % sur un an en région contre 19,5 % au niveau national. La hausse est plus marquée en Corse-du-sud qu'en Haute-Corse : + 18,5 % contre + 16,5 %.

Le secteur regroupé du commerce, transport, hébergement, restauration (CTHR) compte 1 278 créations en 2019, soit 25,4 % des nouvelles immatriculations régionales. Les créations y progressent plus rapidement qu'en 2018 (+ 12,2 % après + 5,8 %). Au plan national, elles augmentent de 13,9 % dans ce secteur (après + 23,3 % en 2018). L'évolution est bien plus importante en Corse-du-Sud (+ 19,9 %) qu'en Haute-Corse (+ 4,4 %).

Le secteur des services aux particuliers confirme son développement avec une hausse des créations de 17,0 % sur un an, soit 1 017 nouvelles immatriculations.

Les créations les plus modérées en volume concernent l'industrie (326) et la construction (861). Pourtant ces deux secteurs enregistrent aussi de fortes progressions (respectivement + 18,1 % et + 10,2 %). Au niveau départemental, dans l'industrie, la Corse-du-Sud rebondit à + 37,6 % et la Haute-Corse garde le bon cap à + 6,9 %. Dans la construction, la Corse-du-Sud affiche une hausse de 22,7 %, mais la Haute-Corse une baisse de 1,5 % des immatriculations. En Corse-du-Sud, l'industrie et la construction multiplient respectivement par dix et par sept leur nombre de créations sous le statut d'entreprise individuelle.

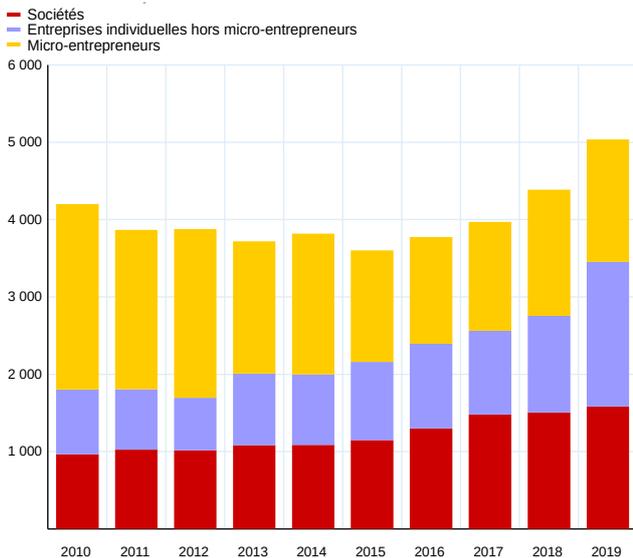
Hausse des défaillances d'entreprises

En Corse, en 2019, les défaillances d'entreprises se réorientent à la hausse. En cumul annuel, 407 défaillances sont enregistrées, soit une augmentation de 3,0 % sur un an suite à deux années de repli (*figure 3*). En revanche, au niveau national, les défaillances d'entreprises reculent de 5,2 % cette année.

La situation se détériore plus nettement en Corse-du-Sud (+ 4,8 %) qu'en Haute-Corse (+ 1,1 %).

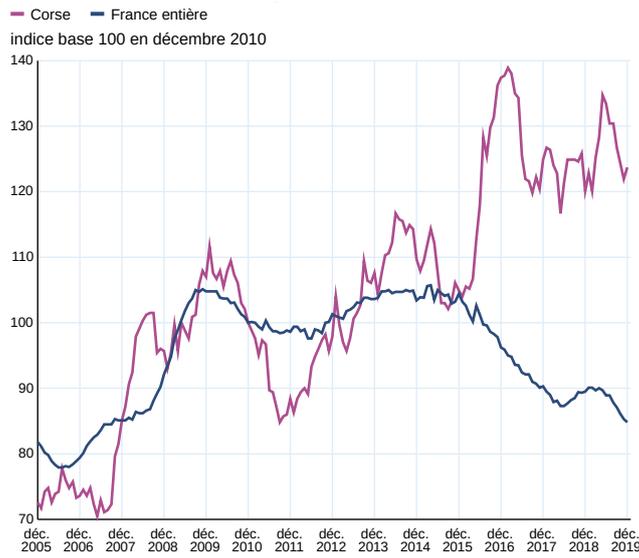
Dans la région, la hausse des liquidations d'entreprises est tirée par le secteur regroupé CTHR dans lequel les défaillances augmentent de 9,9 % (166 en 2019 contre 151 en 2018) (*figure 4*). Ce n'est pas la plus forte augmentation, mais ce secteur regroupe à lui seul 41 % de l'ensemble des défaillances d'entreprises enregistrées en Corse en 2019. En outre, la construction enregistre la principale baisse de défaillances (- 18,5 %). Ce secteur concentre toutefois 24 % des défaillances d'entreprises insulaires. Enfin, l'industrie affiche une hausse notable de 57,1 % avec un tout petit volume néanmoins (33 défaillances). ■

1 Créations d'entreprises en Corse



Note : nombre de créations brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution des défaillances d'entreprises en Corse



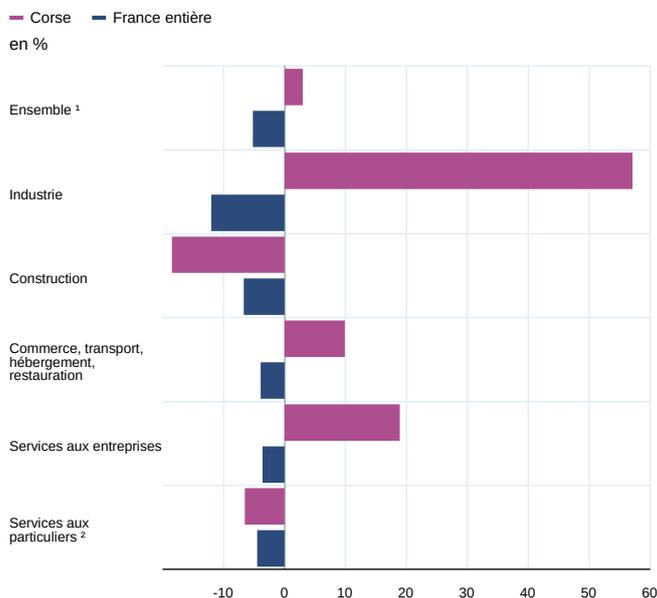
Notes : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 en Corse



Note : données brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

4 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité en Corse



¹ : y compris agriculture.
² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.
 Note : données brutes, en date de jugement.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

Pour en savoir plus

- ["Les créations d'entreprises en 2019"](#), Insee Première n° 1790, janvier 2020
- [Notes de conjoncture trimestrielles](#), Insee Conjoncture Corse

Économie des entreprises

En 2019, croissance modérée de l'activité à l'exception des services marchands

La hausse des chiffres d'affaires s'est poursuivie en 2019 à un rythme toutefois plus modéré, exception faite et inattendue du secteur des services marchands. Dans ce secteur, les chiffres d'affaires ont diminué (- 1,2 %) en raison d'une saison touristique mitigée après une très bonne année 2018. Ceux de la construction sont hétérogènes : si le second œuvre progresse fortement (+ 8,3 %), le gros œuvre augmente plus modérément (+ 0,7 %) alors que les travaux publics baissent de nouveau (- 0,7 %) sous l'effet du ralentissement des investissements publics. À l'inverse, l'activité dans le commerce de gros progresse (+ 2,3 %) portée par l'agroalimentaire (+ 2,6 %) et le négoce de matériaux (+ 7,0 %). Enfin, le secteur industriel reste favorablement orienté (+ 2,0 %) en raison notamment d'un secteur des « autres produits industriels » dynamique.

Xavier LE MOING (Banque de France - Direction régionale de Corse)

En 2019, selon l'enquête annuelle réalisée par la Banque de France en tout début d'année 2020, le chiffre d'affaires global des 4 principaux secteurs marchands en Corse (commerce de gros, industrie, construction et services marchands) progresse partout sauf dans les services marchands qui ont subi un retournement de tendance non anticipé par les chefs d'entreprise en début d'année 2019 (figure 1).

Une croissance plus modérée pour le commerce de gros

Dans la continuité du mouvement initié en 2017, l'année 2019 s'achève sur une hausse de 2,3 % des chiffres d'affaires dans le commerce de gros. Cette évolution est bien supérieure à celle escomptée par les chefs d'entreprise. Le secteur du négoce de produits agroalimentaires -et plus particulièrement des boissons- est resté dynamique (+ 2,6 %). C'est également le cas du négoce de produits industriels dans un contexte de bonne orientation du secteur du second œuvre.

De ce fait, l'évolution des effectifs est favorable, notamment dans le négoce de boissons et de matériaux de construction.

L'industrie insulaire reste dynamique mais à un niveau moindre

Après une nette progression en 2017 et 2018, l'activité dans l'industrie a poursuivi sa croissance (+ 2,0 %) mais à un rythme moindre et globalement conforme aux anticipations de début 2019.

Le secteur agroalimentaire ne progresse que très légèrement (+ 0,7 %). Les produits secs ont connu une baisse d'activité sensible à l'inverse du secteur des boissons et des produits frais. L'activité « matériel de transport » marque le pas cette année tandis que les « autres produits industriels », progressent significativement.

Les effectifs augmentent encore mais plus modérément qu'en 2018.

Une croissance hétérogène pour le secteur de la construction

Après la stabilité enregistrée en 2018 interrompant plusieurs années de baisse notable, le secteur de la construction retrouve le chemin de la croissance (+ 2,9 %). La tendance est cependant hétérogène.

Le second œuvre est très dynamique (+ 8,3 %), porté par le secteur de la menuiserie métallique et par celui des travaux d'installation et d'équipement thermique. Le gros œuvre est juste stable à l'exception de la construction de maisons individuelles (+ 10 %). En revanche, les travaux publics enregistrent un léger repli après avoir déjà reculé de 3,3 % en 2018.

Les effectifs sont orientés à la hausse, sauf dans les travaux publics.

Retournement de tendance pour les services marchands avec une saison touristique moins bonne qu'escomptée

Après la croissance de 2018 (+ 1,7 %), les chefs d'entreprise interrogés dans les services marchands anticipaient une hausse sensible de leurs chiffres d'affaires. Au contraire, l'année 2019 s'affiche en retrait marqué (- 1,2 %). Les services spécialisés aux entreprises, d'une part et le secteur de l'hébergement d'autre part ont négativement impacté la tendance.

En effet, les services aux entreprises ont baissé (- 1,5 %) tout particulièrement sur les activités liées à la construction (- 9,3 %). Après une saison touristique 2018 de haut niveau, cette année est marquée par un repli modéré du secteur de l'hébergement (- 0,9 %) et une stagnation du secteur de la restauration (+ 0,4 %).

Le secteur du transport poursuit sa croissance en 2019 (+ 2,0 %) même si le transport terrestre de voyageurs diminue (- 3,2 %) en raison de la moindre fréquentation touristique. Le secteur routier de fret reste stable. ■

Perspectives 2020

Avant l'apparition de la menace du coronavirus et de ses conséquences directes sur l'économie, les chefs d'entreprise, déjà prudents, envisageaient pour 2020, une croissance modérée sur le commerce de gros (+ 0,4 %), et dans l'industrie (+ 1,6 %), un tassement sur le secteur de la construction (- 0,3 %) et une petite reprise dans les services marchands (+ 1,3 %).

Financement de l'économie

En 2019, en Corse, la distribution du crédit aux entreprises poursuit son développement avec une croissance annuelle de 6,8 % des encours bancaires contre 6,1 % au niveau national (figure 2).

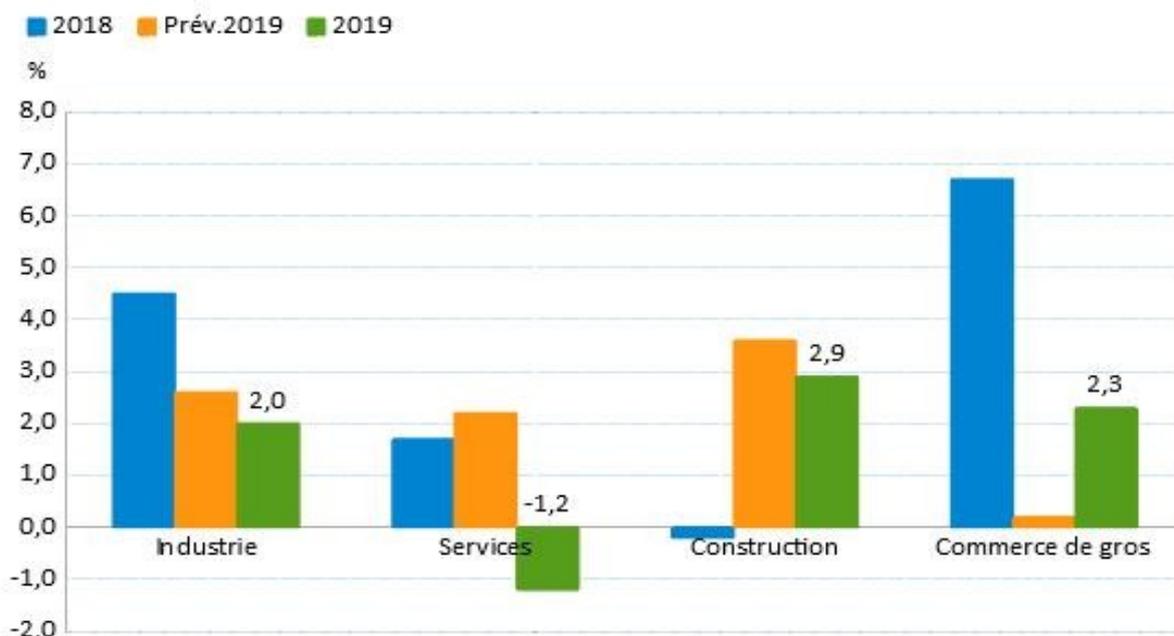
Les crédits à l'équipement augmentent de 10,6 % et les crédits à l'habitat de 8,2 %, tandis que les crédits de trésorerie diminuent de 10,4 %.

En volume, plus de 4,3 milliards d'euros ont été distribués : 72,1 % des crédits alloués à l'économie insulaire sont destinés à l'équipement (contre 57,7 % au niveau national), devant les crédits à l'habitat 20,8 % (15,7 % au niveau national) puis les crédits de trésorerie 4,3 % seulement (contre 19,0 %).

Par secteur, les crédits au secteur immobilier représentent 38,5 % du volume, 13,3 % pour le commerce et réparation automobile, 10,0 % pour les activités de soutien aux entreprises, 10,0 % pour l'hôtellerie et restauration et 8,6 % pour le secteur de la construction et 4,2 % pour l'industrie.

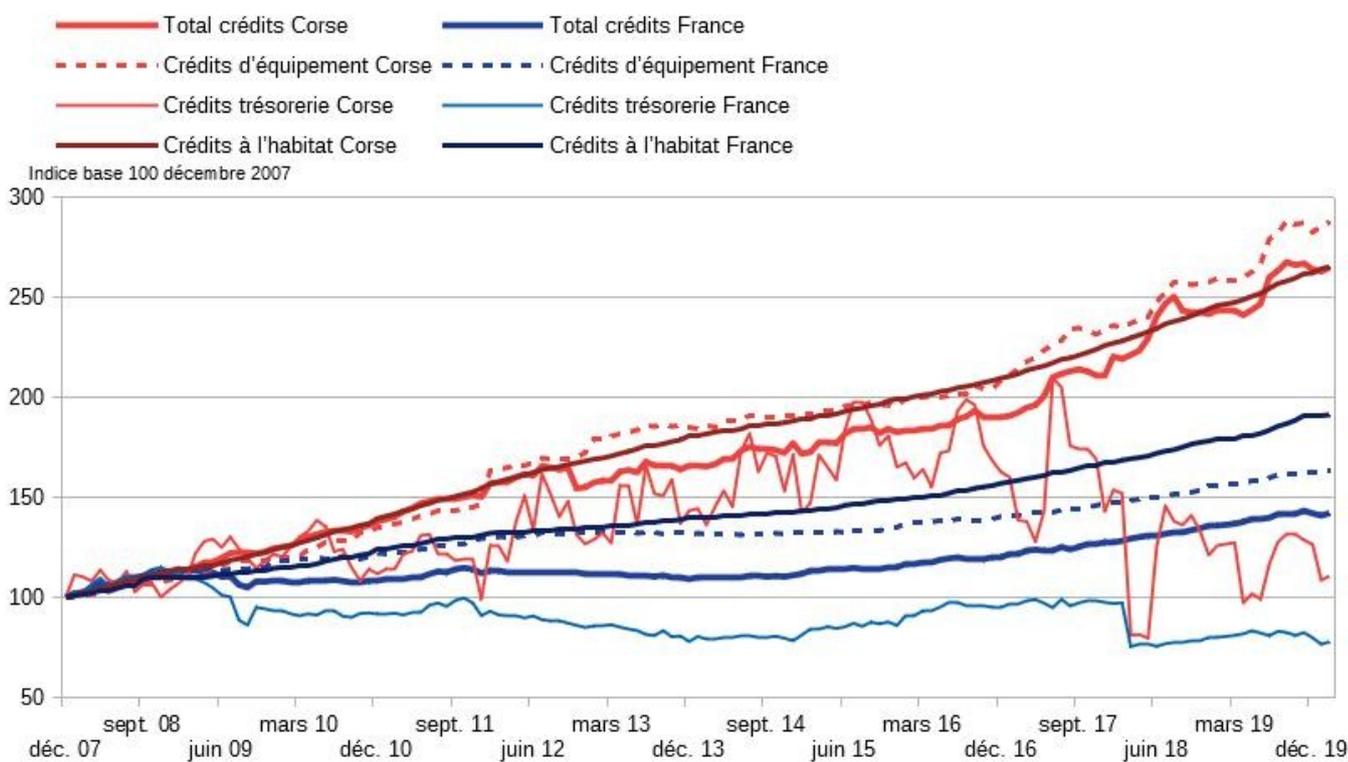
La Corse-du-Sud pèse pour 53 % des volumes destinés à l'immobilier et 59 % de ceux de l'hébergement-restauration, alors que la Haute-Corse compte pour 78 % dans l'industrie ou 52 % dans le commerce.

1 Évolution des chiffres d'affaires des 4 grands secteurs d'activité en Corse



Note : Enquête début 2019 pour résultat 2018 et prévisions 2019 ; enquête début 2020 pour résultats 2019.
 Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan n - Prévisions n+1

2 Distribution du crédit aux entreprises



Source : Banque de France

Pour en savoir plus

- ["Les entreprises en région Corse : Bilan 2019 et perspectives 2020"](#), Banque de France
- [Un panorama complet sur le crédit](#), Banque de France

Économie des entreprises et des ménages

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises assujetties à la TVA : une activité toujours en progression

Au 31 décembre 2019, l'activité économique des entreprises assujetties à la TVA demeure soutenue. Le chiffre d'affaires déclaré, en cumul régional, croît de + 4,88 % sur un an après une progression de + 5,93 % en 2018 et + 8,59 % en 2017. La tendance nationale 2019 est également haussière, avec + 5,09 % après + 4,77 % en 2018. Au plan régional, l'investissement de ces entreprises progresse également de + 4,88 %, mais de manière modérée par rapport aux augmentations constatées en 2017 (+ 21,05 %) et 2018 (+ 17,86 %). De même, une progression des recettes de TVA est enregistrée (+ 5,47 %) en 2019 alors que l'impôt sur les sociétés (IS) collecté est quasi-stable.

Guylaine Assouline (Directrice régionale des finances publiques)

Au 31 décembre 2019, l'exploitation des données financières collectées par la DRFIP 2A indique, au plan régional, une activité économique toujours soutenue, des entreprises assujetties à la TVA (champ de l'étude).

Les chiffres d'affaires progressent

En 2019, au plan régional, le cumul annuel des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises concernées par l'étude est de 13,61 Mds€ soit une progression annuelle de + 4,88 %. En infra-annuel, en 2019, chaque mois affiche par ailleurs une progression par rapport aux périodes correspondantes en 2018 (*figure 1*).

La tendance nationale annuelle 2019 est également haussière (+ 5,09 %).

Au 31 décembre 2019, en données régionales cumulées, huit secteurs représentent près de 90 % du volume total du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises. Il s'agit, par ordre d'importance décroissante des secteurs « commerce et réparations automobile » (39,45 %), « construction » (15,52 %), « hébergements et restauration » (8,36 %), « transport et entreposage » (8,08 %), « industrie manufacturière » (6,06 %), « activité de services administratif et de soutien » (4,61 %), « activités immobilières » (3,94 %) et « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (3,90 %).

Au terme de l'année 2019 (en données cumulées), ces huit secteurs sont tous en progression, même si leurs évolutions demeurent très contrastées.

Au plan départemental, la progression des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises assujetties à la TVA est plus marquée en Corse-du-Sud (+ 7,39 % contre + 2,41 % en Haute-Corse). En volume, les chiffres d'affaires déclarés dans les deux départements présentent une différence modérée (6,71 Mds€ en Haute-Corse contre 6,90 Mds€ en Corse-du-Sud).

L'investissement demeure soutenu

La TVA déductible sur immobilisations déclarée en 2019 présente une augmentation de 4,46 %. En 2018, la progression était de 17,86 %, par rapport à l'exercice antérieur, soit la plus forte hausse constatée depuis 2012 (*figure 2*).

Au plan national, la tendance est également en augmentation (+ 4,94 %).

Les recettes de TVA et d'impôt sur les sociétés progressent de manière inégale

Au plan régional et au terme de l'année 2019, les recettes de TVA et d'impôt sur les sociétés (IS) totalisent respectivement 471,80 M€ et 132,85 M€.

Elles enregistrent des progressions annuelles de + 5,47 % et de + 0,72 % (*figures 3 et 4*).

La quasi-stagnation des recettes budgétaires d'IS succède à quatre années d'évolution très inégales : - 0,67 % en 2015, + 2,75 % en 2016, + 11,38 % en 2017, + 10,26 % en 2018.

La situation est toutefois différente selon les départements : la Haute-Corse enregistrant une hausse de + 16,60 % et la Corse-du-Sud, une réduction de - 12,39 % (après avoir observé pour les deux années précédentes, des augmentations respectives de + 17,97 % en 2017 et + 16,31 % en 2018).

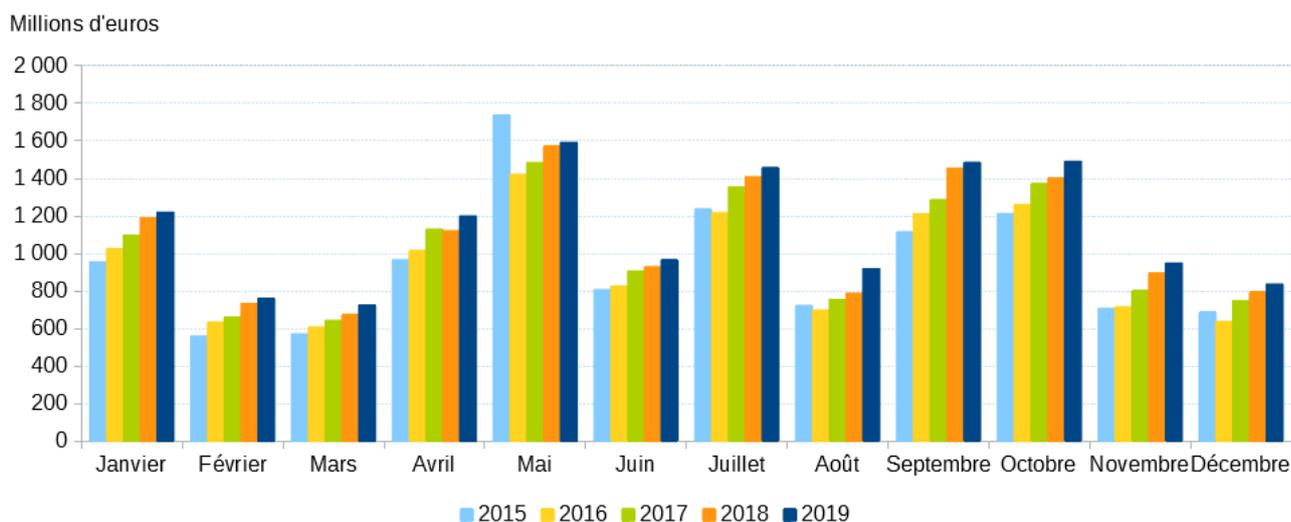
Taxe sur les transports

Au 31 décembre 2019, le niveau de recettes de la taxe sur les transports atteint, en cumul, 35,73 M€, soit un niveau de recette en baisse par rapport à 2018 (- 0,58 %).

En termes de dossiers réceptionnés, l'activité de la CCSF reste stable

Au 31 décembre 2019, en cumul annuel régional, l'activité de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) reste stable en termes de dossiers réceptionnés par rapport à 2018 attestant de fragilités de certaines entreprises. Le nombre de plans attribués évolue peu (74 en 2019 contre 69 en 2018). Dans le même temps, le montant des dettes prises en charge a fortement augmenté (+ 81 %). Il en est de même du nombre d'emplois concernés (+ 24 %). ■

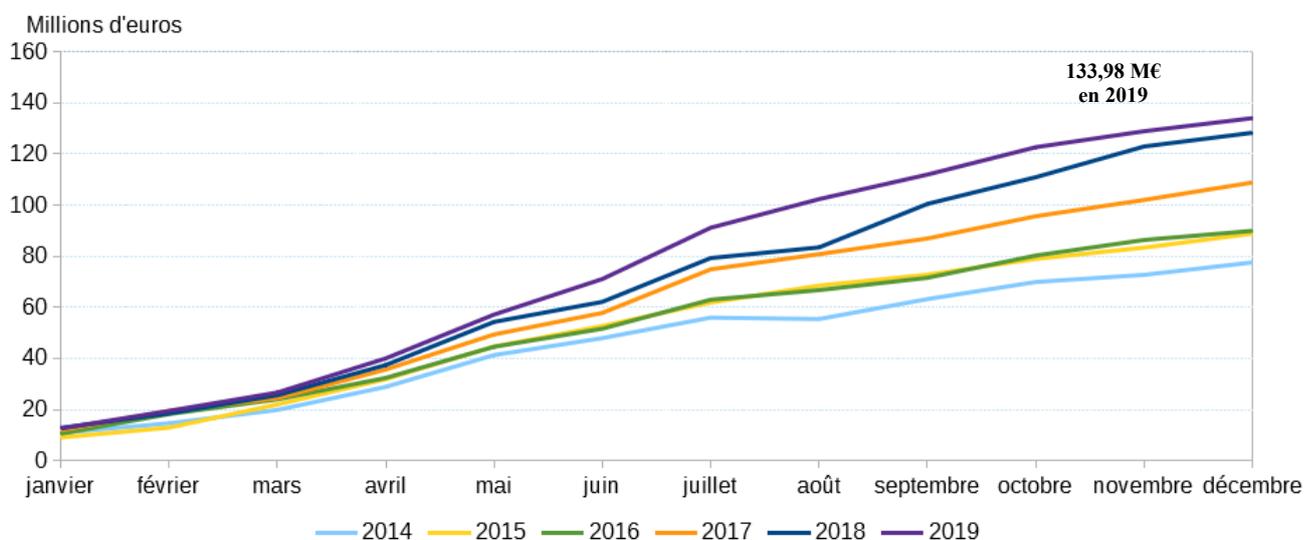
1 Évolution des chiffres d'affaires déclarés mois par mois par les entreprises soumises à déclaration de TVA en Corse



Note : données mensuelles non cumulées

Source : DRFIP 2A

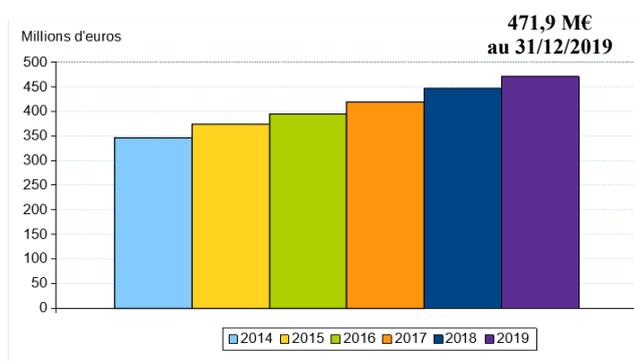
2 Évolution de l'investissement des entreprises en situation mensuelle cumulée, mesurée à partir de la TVA déductible sur immobilisations en Corse



Note : données mensuelles cumulées tous secteurs

Source : DRFIP 2A

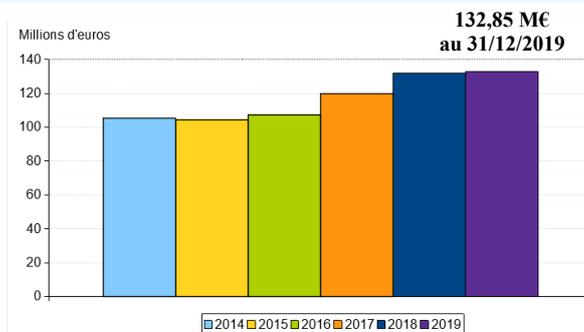
3 Évolution des recettes annuelles de TVA en Corse



Note : données cumulées au 31 décembre

Source : DRFIP 2A

4 Évolution des recettes annuelles d'impôt sur les sociétés en Corse



Note : données cumulées au 31 décembre

Source : DRFIP 2A

Pour en savoir plus

- [Portail statistique national de la DGFIP](#)

Agriculture

L'agriculture à l'épreuve du changement climatique

Températures élevées, pluviométries irrégulières, sécheresse des sols, tempêtes à répétition, l'année 2019, émaillée de records, a mis à rude épreuve l'agriculture corse et fortement impacté les productions, parmi lesquelles le vin et la clémentine. Fait notable, 2019 laisse entrevoir les frémissements d'une reprise de la production castanéicole après plusieurs années de lutte contre le Cynips.

Cécile Delsol (DRAAF de Corse - SRISE)

Une année chaude marquée par des épisodes méditerranéens violents

Après un hiver ensoleillé et sec, le printemps a été marqué par un déficit pluviométrique important. Exception faite du mois de mai (frais et venteux), les températures ont été en moyenne supérieures aux normales mensuelles (figure 1).

L'excédent de précipitations du mois de mai (+ 40 %) a permis de retrouver un indice d'humidité des sols positif avant un mois de juin caniculaire (figure 2).

L'été a été chaud avec des températures pouvant aller jusqu'à + 4° C au-dessus des moyennes saisonnières dans certains secteurs. Le mois de juillet 2019 se classe au 1^{er} rang des mois de juillet les plus arrosés sur la période 1959-2019.

À l'automne, les températures sont restées supérieures aux normales de saison et les précipitations déficitaires.

De novembre à décembre, la Corse a été frappée par de violentes tempêtes (Amélie, Fabien...) accompagnées de pluies intenses qui ont généré des crues et des inondations localement dévastatrices.

Un bilan mitigé pour les prairies et les pâturages

Le déficit de précipitations a freiné la pousse d'herbe en sortie d'hiver. Les pluies tardives de mai ont permis une pousse de l'herbe, mais malgré les précipitations de juillet, les sols sont restés secs. Après un mois d'août et un début d'automne déficitaires en précipitations, le retour des pluies a été tardif et inégal suivant les secteurs. Les températures douces et supérieures à la normale en fin d'automne ont permis une pousse d'herbe tardive.

Au final, en déficit de - 6,4 % en Corse-du-Sud et de - 0,6 % en Haute-Corse, les rendements sur l'année, toutes prairies confondues, sont proches des normales de référence se démarquant de l'ensemble

national en déficit de - 22,6 %. La qualité des fourrages, disparate selon les micro-régions, a été globalement médiocre et a nécessité des apports complémentaires.

Viticulture, une petite récolte, mais de qualité

La production viticole 2019 est en repli et s'établit à 313 629 hectolitres. C'est la plus petite récolte de ces cinq dernières années (- 14 % par rapport à la moyenne quinquennale) (figure 3).

La campagne est globalement marquée par de mauvaises conditions météorologiques au printemps suivies d'une sécheresse estivale, qui ont engendré des quantités de raisin et un rendement en jus plus faibles que prévu (pouvant aller jusqu'à - 25 % dans certaines zones).

Les bonnes conditions climatiques pendant la maturation ont néanmoins permis d'obtenir des degrés très corrects, y compris pour les rouges récoltés tard dans la saison.

Globalement, les conditions sanitaires ont été favorables. Seule la Pyrale des agrumes a occasionné des dégâts localement importants principalement sur des cépages tardifs comme la Syrah ou le Nielluccio.

Au final, en dépit d'une faible production, le millésime 2019 s'avère de bonne facture.

Les productions animales se maintiennent

La tendance à la baisse du cheptel bovin observée ces dernières années se confirme (- 3,4 % en un an, - 11 % en 5 ans). Les cheptels ovins, caprins et porcins restent stables. La collecte de lait de chèvre et de brebis se stabilise (figure 4).

La production d'animaux de boucherie (3 185 tonnes équivalent carcasse (tec), source DIFFAGA) est également stable.

Sur le plan sanitaire, les menaces liées à l'introduction et la circulation d'agents pathogènes (tuberculose bovine, fièvre

catarrhale ovine, peste porcine africaine...) restent un sujet de préoccupation majeure.

Une nouvelle année morose pour l'apiculture

En raison de mauvaises conditions climatiques, les rendements des ruches sont en baisse, dans la continuité des années précédentes. Les menaces qui pèsent sur l'abeille corse *Apis mellifera mellifera corsica* dans un milieu en pleine évolution restent un sujet de préoccupation pour les apiculteurs insulaires.

Clémentine : une campagne perturbée

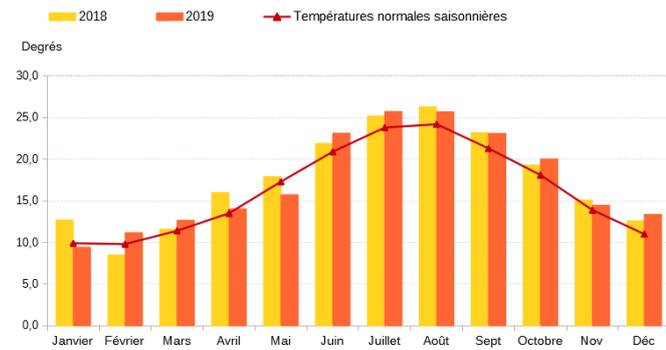
La production de clémentines est en repli en 2019. Estimée à 25 255 tonnes, elle est inférieure à la moyenne des cinq dernières années (figure 5). En cause, une mise en repos végétatif naturelle des vergers après une forte période productive en 2018 et des conditions climatiques printanières qui ont affecté la floraison et la nouaison. De surcroît, les tempêtes hivernales de fin d'année ont perturbé la récolte et provoqué la chute d'une partie des fruits.

La châtaigneraie reverdit

Après plusieurs années de lutte contre le Cynips, la châtaigneraie reprend de la vigueur avec des disparités selon les secteurs. Malgré des pertes liées aux fortes pluies, la production castanéicole est de qualité et atteint son plus haut niveau historique depuis 2014 (figure 5). Des résultats encourageants qui font espérer un renouveau pour la filière dans les années à venir.

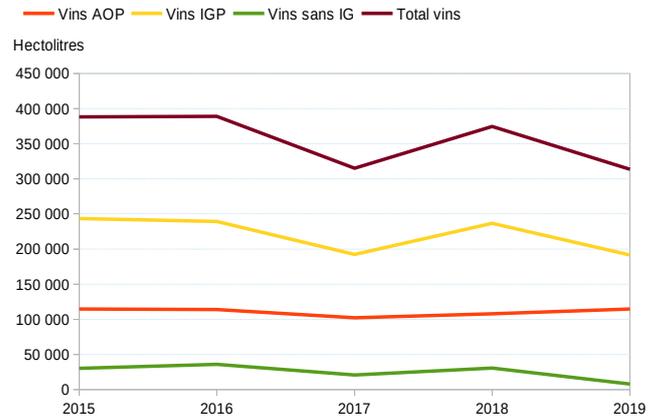
L'olivier ne produit naturellement qu'une année sur deux. Les 744 tonnes d'olives récoltées se situent au-dessus de la moyenne quinquennale des années à faible production. La qualité est bien au rendez-vous, mais les oléiculteurs restent préoccupés par les risques sanitaires, notamment la pression exercée par la mouche méditerranéenne. ■

1 Températures moyennes 2018-2019



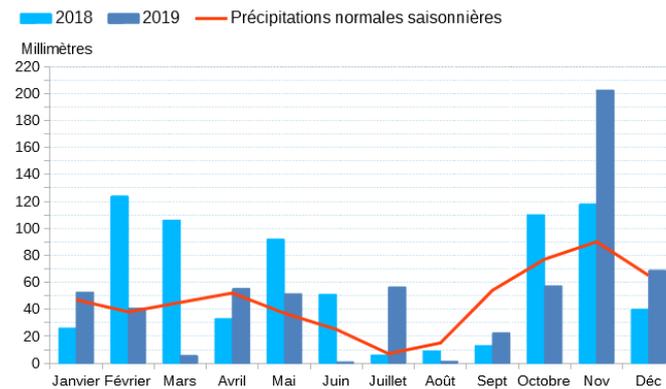
Source : Météo France

3 Évolution de la production de vin



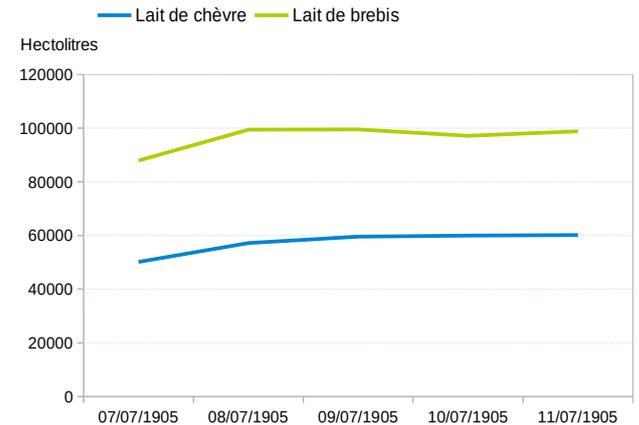
Note : données 2019 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

2 Précipitations moyennes 2018-2019



Source : Météo France

4 Évolution de la production de lait



Note : données 2019 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

5 Rendement et production des vergers purs et associés

Produit	Rendement (100 kg/ha)					Production récoltée (100 kg)				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Clémentines	188	269	238	283	181	236 730	328 120	311 620	376 900	252 555
Pamplemousses	306	330	346	272	348	52 610	55 160	64 660	49 445	68 494
Actinidia (Kiwi)	117	117	94	91	99	37 500	30 000	28 200	29 541	32 021
Pêches, nectarines brugnons	180	180	192	191	196	42 020	40 320	53 220	40 926	42 294
Olives	4	7	4	9	3	7 940	14 410	8 602	19 825	7 437
Amandes	6	8	7	5	8	2 024	3 045	2 745	1 775	2 425
Châtaignes	1	2	1	1	2	1 720	2 090	1 430	1 035	2 420
Noisettes	5	8	8	10	7	800	1 200	1 200	1 600	1 020

Note : données 2019 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Pour en savoir plus

- Site internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse
- Site internet de la DRAAF de Corse : www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/donnees

Construction

Une année 2019 très contrastée

En 2019, les autorisations de construire des logements diminuent beaucoup plus fortement en Corse (- 22,4 %) qu'en France entière (- 2,4 %). Cette baisse est consécutive à deux années de hausse dans la région et touche davantage la Haute-Corse que la Corse-du-Sud. Les mises en chantier sont toutefois très bien orientées (+ 19,2 %).

Les mises en vente de logements neufs atteignent un point historiquement bas passant sous la barre des 1 000 unités. En revanche, les ventes effectives progressent. Ainsi, le stock de logements neufs disponibles en fin d'année est au plus bas depuis le début de la décennie. Sur le marché du logement neuf, les ventes de logements collectifs dominent (96 % des ventes) et leur prix au m² diminue (- 2,8 %). Dans la construction de locaux professionnels, tous les indicateurs sont au vert.

Joseph Dornbusch (Dreal de Corse)

En 2019, la construction de 5 000 nouveaux logements est autorisée en Corse contre 6 400 en 2018. La forte baisse (- 22,4 %) s'inscrit dans une période quinquennale d'évolutions contrastées : après le pic de 2015, le nombre d'autorisations de construire se replie sévèrement en 2016, puis enregistre une hausse de même ampleur en 2017. En 2018, l'évolution reste bien orientée mais ralentit nettement (+ 6,7 %) égalant l'évolution annuelle moyenne sur cinq ans.

En France, la baisse du nombre d'autorisations de construire se poursuit (- 2,4 % en 2019 après - 6,5 % en 2018).

Autorisations de construire : logements individuels et logements collectifs s'équilibrent

En Corse, les segments du logement collectif (appartements, y.c. résidences) et individuel (maisons) s'équilibrent avec, pour chacun, 2 500 autorisations de construire délivrées en 2019. Les deux segments sont en baisse, mais le nombre des autorisations accordées pour construire des logements individuels décroît moins fortement (- 24,2 % contre - 28,6 %). Sur la décennie, l'évolution du nombre de permis de logements collectifs est beaucoup plus volatile que celle des logements individuels (*figure 1*).

Baisse au sein des deux départements

Au niveau infra-régional, la baisse est plus forte en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud.

Au nord de l'île, le nombre de logements autorisés se replie de 31,6 % après trois années de hausse consécutives. Le nombre d'autorisations (2 300) y reste cependant supérieur à la moyenne de ces cinq

dernières années (2 260). Au sud de l'île, 2 700 constructions de logements neufs sont autorisés, soit 12,2 % de moins qu'en 2018 (*figure 2*).

Augmentation des mises en chantier

Suite à l'augmentation du nombre d'autorisations de construire en 2017 et 2018, le nombre de logements commencés croît nettement en 2019 (+ 19,2 %) avec 5 100 mises en chantier.

L'évolution est assez parallèle entre les deux départements : le nombre de mises en chantier progresse de 18,0 % en Corse-du-Sud et de 20,5 % en Haute-Corse. Ces deux départements comptent respectivement 2 700 et 2 400 logements commencés en 2019. Au niveau national, le nombre de logements commencés baisse de 0,9 % en un an (*figure 3*).

Net recul des mises en vente mais progression des ventes effectives.

L'année 2019 est marquée par un net recul des mises en vente de logements neufs (- 40,5 %). Leur nombre atteint un niveau historiquement bas, à peine plus de 1 000 unités, ce seuil ayant toujours été dépassé depuis 2005. En revanche, les réservations de logements neufs se réorientent favorablement : + 13,9 % soit 1 700 ventes effectives. Ainsi, le stock de logements neufs disponibles en fin d'année diminue de 25,8 % en un an. Il affiche, avec 1 300 unités, le plus faible volume depuis une dizaine d'années (*figure 4*).

Au niveau national, les ventes effectives de logements neufs stagnent à 129 500 en

2019. Dans le même temps, l'offre s'est réduite de 13,3 % avec 110 200 logements mis en vente en 2019. Le stock de logements neufs disponibles en fin d'année diminue de 9,4 % et s'établit à 102 100 logements.

Un marché du logement neuf dominé par les ventes de logements collectifs dont le prix au m² diminue

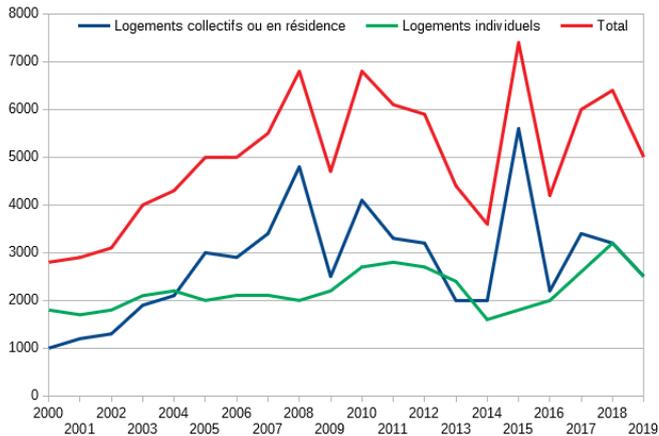
Sur le marché du neuf, les appartements représentent près de 93 % des mises en vente, 96 % des ventes et plus de 91 % du stock disponible à la vente en fin d'année 2019. Le prix moyen au m² a diminué de 2,8 % passant de 3 600 à 3 500 euros (*figure 5*) en région. À l'inverse, au niveau national, le prix moyen au m² pour un appartement a augmenté de 4,1 % en un an.

Les maisons neuves représentent 4 % des ventes de logements neufs en 2019 en Corse. Le faible nombre de transactions (moins de 100 par an) et l'hétérogénéité de l'offre empêchent toute comparaison annuelle ou spatiale des prix. Le prix moyen par maison neuve s'élève en Corse à 408 000 euros.

Locaux : indicateurs au vert

De 2018 à 2019, les autorisations de locaux -c'est à dire de construction pour usage professionnel- sont passées en surface de plancher de 192 930 m² à 205 710 m² soit + 6,6 %. En même temps, les surfaces de plancher des locaux commencés ont vu leur volume augmenter de 102 700 m² à 121 400 m² soit + 18,3 %.

1 Évolution du nombre de logements autorisés selon le type en Corse



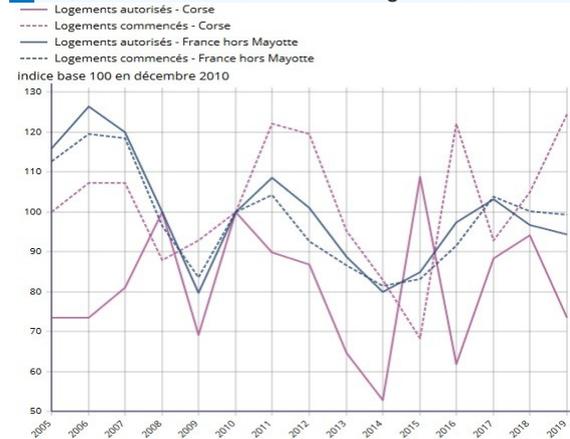
Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

2 Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (%) (1)
Corse-du-Sud	2 700	-12,2	5,7
Haute-Corse	2 300	-31,6	7,8
Corse	5 000	-22,4	6,8
France hors Mayotte	449 400	-2,4	1,5

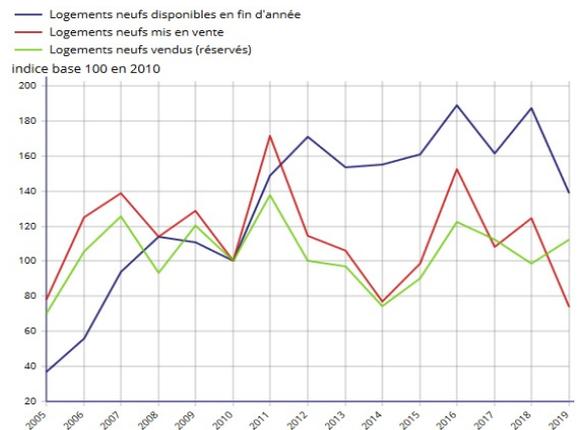
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

3 Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2019.

4 Évolution de la commercialisation de logements neufs en Corse



Note : données 2019 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN

5 Vente des maisons et des appartements neufs

	Corse			France métropolitaine		
	En 2019 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (%) (2)	En 2019 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2019/2018 (%)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (%) (2)
Maisons neuves						
Nombre de ventes (1)	72	0,0	-7,4	8 607	-8,9	2,3
Prix moyen par maison	407 969	14,2	3,1	278 795	4,8	1,7
Appartements neufs						
Nombre de ventes (1)	1 598	14,6	0,9	120 940	0,7	9,4
Prix moyen au m ²	3 514	-2,8	0,9	4 250	4,1	1,2

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.
(2) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Champ : permis pour 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN

Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Statistiques développement durable sur la construction neuve de logements
- Statistiques développement durable sur la commercialisation des logements neufs

Transport

Arrêt de la hausse des trafics en 2019

En 2019, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse est en baisse de 3,3 %. Pour la première fois depuis 8 ans le trafic aérien ralentit (- 0,6 %), notamment dans les aéroports de Corse-du-Sud. Le développement des compagnies Low Cost se poursuit (+ 1,6 %) mais les échanges diminuent avec l'étranger alors qu'ils restent stables avec le continent. Toutefois, pour la deuxième année consécutive, le trafic aérien surpasse celui du maritime. Ce dernier reste en repli, notamment à partir des ports français. Les trafics de marchandises perdent également en intensité.

Marie-Pierre Nicolai (Insee) ; Anne-Christine Turck (Observatoire régional des transports de la Corse, Dreal de Corse)

En 2019, les trafics passagers des ports et aéroports de Corse (croisiéristes compris) diminuent nettement. Même s'ils atteignent plus de 9 millions de voyageurs au départ et à l'arrivée, leur nombre baisse de 3,3 % par rapport à 2018. Le recul des trafics maritimes sur lignes régulières n'est pas compensé par l'aérien, lui-même en léger repli. L'année 2019 s'achève donc sur une perte nette de près de 311 000 passagers. Elle contraste ainsi avec une année 2018 particulièrement favorable aux transports grâce à une saison touristique remarquable (figure 1).

Les « trafics croisières » accusent une baisse brutale de 12,5 %. Ainsi, en 2019, 855 000 croisiéristes ont débarqué ou embarqué en Corse, soit le plus bas niveau de fréquentation depuis 2016, les conditions météorologiques ayant été moins favorables.

Avec 8,2 millions de passagers, les trafics passagers aériens et maritimes (hors croisiéristes) régressent de 2,3 % en 2019 après une croissance ininterrompue depuis 10 ans (figure 2). 72 % du trafic annuel est assuré durant la saison estivale 2019, de mai à septembre. Les trafics globaux sur l'étranger sont stables par rapport à l'année précédente (- 0,1 %), en revanche le repli des lignes françaises est marqué (- 2,9 %).

L'aérien stoppe sa progression

En 2019, les trafics aériens de passagers représentent 4,3 millions de voyageurs (figure 3). En diminution de 0,6 % par rapport à 2018, ils mettent ainsi un terme à une belle dynamique amorcée en 2011. Néanmoins, pour la deuxième année consécutive, les flux aériens annuels dépassent ceux du maritime et creusent l'écart avec 325 000 passagers en plus.

Alors que le trafic demeure stable sur les lignes françaises, celui avec l'étranger diminue. Des quatre aéroports insulaires, seuls Bastia et Calvi voient leur fréquentation progresser respectivement de 2,3 % et 0,5 %. À l'inverse, elle décroît à Ajaccio (- 3,3 %) et Figari (- 1,0 %).

Les Low Cost en bonne place dans la desserte aérienne régionale

Dans ce contexte, l'aérien demeure, malgré tout, soutenu par le dynamisme des compagnies Low Cost qui représentent désormais 35 % de la desserte aérienne de l'île. Avec 1,5 million de voyageurs, elles enregistrent une hausse annuelle de 1,6 % du nombre de passagers. Leurs trafics sont concentrés à 74 % sur la France et à 81 % sur la saison estivale. Volotea et Easyjet assurent respectivement 47 % et 43 % du marché Low Cost. Au niveau des aéroports, les trafics Low Cost baissent de 26 % sur Calvi et 1 % sur Ajaccio alors qu'ils augmentent de 2 % sur Bastia et de 9 % sur Figari.

Repli des destinations étrangères pour l'aérien

Les trafics diminuent sur l'étranger (- 4,4 %). En Europe, seule la Suède enregistre une hausse de trafic avec la Corse (plus de 10 %). Ces destinations étrangères représentent 15 % des flux aériens.

Le trafic aérien reste néanmoins stable sur les lignes françaises (+ 0,1 %). Les trafics de bord à bord sur Marseille et Nice progressent de 3 %. En revanche, ceux sur Paris diminuent de 2 %. Les autres destinations nationales demeurent également stables (+ 0,1 %) et représentent toujours un tiers du trafic national, soit trois fois plus qu'en 2010.

Baisse des trafics maritimes

Avec 3,9 millions de voyageurs sur les lignes régulières, les trafics maritimes demeurent orientés à la baisse (- 3,9 %). C'est en particulier le cas des échanges avec la France (- 6,9 %). À l'inverse, ils progressent avec l'Italie (+ 2,0 %) (figure 4).

À l'exception de Bonifacio et Porto-Vecchio qui affichent un trafic en hausse de 5,4 % et 0,8 %, les reculs sont très nets dans les ports de Corse. La diminution est de - 4,9 % à Ajaccio, - 2,5 % à Bastia,

- 10,4 % à Propriano et - 17,1 % à l'Île-Rousse.

Depuis le mois d'octobre 2019, des liaisons infra-régionales complètent l'offre des trafics réguliers Corse-Continent du maritime. Elles ont ainsi permis de transporter près de 4 000 passagers d'un port insulaire à un autre.

Côté France continentale et Italie, les ports de Toulon et Santa-Teresa (Sardaigne) progressent respectivement de 8 % et 5 % ainsi que ceux de Livourne et Savone (+ 1 %) alors que Nice et Gènes perdent respectivement 40 % et 3 % de passagers en 2019.

En 2019, deux compagnies progressent : Blu Navy (+ 30 %) et Corsica Linea (+ 11 %). La Méridionale recule de 23 % tandis que Moby Line cède 9 % après une hausse importante en 2018 (+ 19 %). La baisse est plus faible pour Corsica Ferries (- 4 %).

389 000 personnes de plus mi-août

Du 6 juillet au 29 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit, comme en 2018 par la présence quotidienne de 200 000 à 389 000 personnes supplémentaires à la population sur le territoire insulaire. Elles sont plus de 300 000 personnes entre le 27 juillet et le 22 août, période toutefois plus courte qu'en 2018. Le 13 août 2019, point culminant de la fréquentation estivale, la Corse a accueilli 389 000 personnes de plus que sa population résidente. La moyenne quotidienne est ainsi de 84 000 personnes contre 86 300 en 2018 soit une baisse de 2,6 % (figure 5).

Le trafic de marchandises ralentit

En 2019, avec 2,2 millions de tonnes nettes transportées, entrées et sorties cumulées, le trafic maritime de marchandises diminue de 0,9 % en un an. Cette baisse concerne tous les types de fret (figure 6). Elle est notable pour les hydrocarbures, le gaz liquide (- 8 % chacun) et pour le ciment (- 5 %). Le trafic roulier (entrée + sortie) augmente quant à lui de 1 %. Les échanges diminuent de 0,8 % avec la France continentale. Ils se contractent pour la première fois depuis 2015, avec l'Italie (- 1,6 %). ■

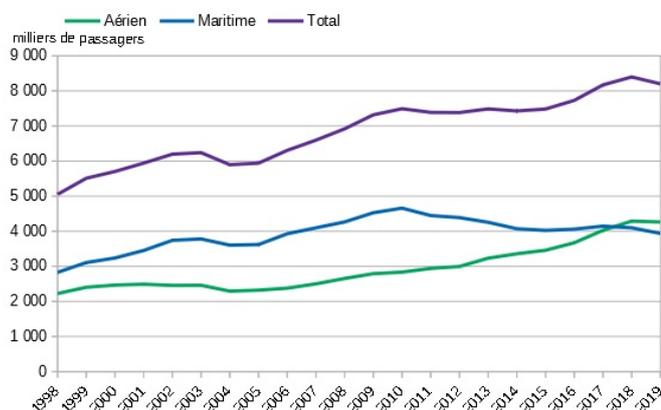
1 Répartition des passagers transportés selon le type de trafic en 2019

en nombre de passagers au départ et à l'arrivée

Ports et (ou) aéroports	Maritime		Aérien	Total
	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières et charter	
Ajaccio	940 876	774 155	1 618 357	3 333 388
Bastia	2 114 832	19 158	1 559 387	3 693 377
Bonifacio	288 849	5 925	///	294 774
Calvi	0	0	336 629	336 629
Figari	///	///	748 652	748 652
L'Île-Rousse	335 886	3 816	///	339 702
Porto-Vecchio	195 551	7 355	///	202 906
Propriano	58 254	44 559	///	102 813
Corse-Corse	3 811	///	///	3 811
Ensemble	3 938 059	854 968	4 263 025	9 056 052
Evolution 2019/2018 en %	-3,9	-12,5	-0,6	-3,3

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

2 Évolution des trafics passagers annuels sur lignes régulières et charter au départ et à l'arrivée



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

3 Trafics aériens

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Aéroports	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018 (%)
Ajaccio	1 570	1 673	1 618	-3,3
Bastia	1 400	1 525	1 559	2,3
Calvi	325	335	337	0,5
Figari	731	756	749	-1,0
Total Corse	4 026	4 289	4 263	-0,6
dont Low Cost	1 343	1 458	1 482	1,6
Corse-Continent	3 415	3 613	3 616	0,1
Corse-étranger	611	676	647	-4,4

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies
Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

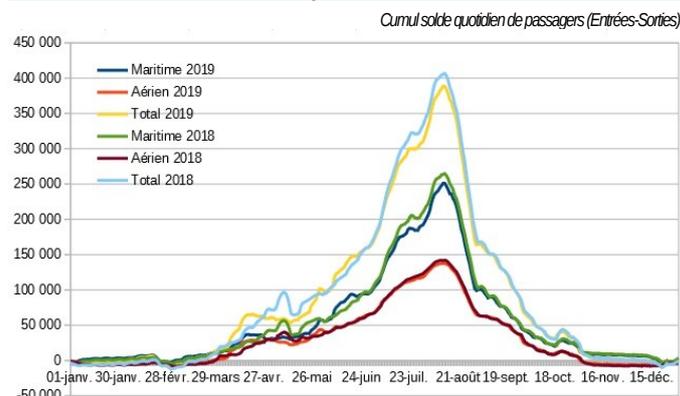
4 Trafics maritimes sur lignes régulières

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Ports	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018 (%)
Ajaccio	1 012	989	941	-4,9
Bastia	2 177	2 169	2 115	-2,5
Bonifacio	273	274	289	5,4
Calvi	0	0	0	NS
L'Île-Rousse	395	405	336	-17,1
Porto-Vecchio	220	194	196	0,8
Propriano	66	65	58	-10,4
Total Corse	4 145	4 097	3 938	-3,9
Corse-Continent	2 758	2 730	2 541	-6,9
Corse-Italie	1 387	1 367	1 394	2,0
Corse-Corse	///	///	4	NS

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies
Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

5 Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens du 1^{er} janvier au 31 décembre



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

6 Trafics maritimes de marchandises français et étrangers

en tonnages net

		2017	2018	2019	Evolution 2018/2017 (%)
Entrées :	Roll	1 453 242	1 484 895	1 463 970	-1,4
	Ciment en vrac	128 816	120 800	114 432	-5,3
	Hydrocarbures	414 964	399 287	367 109	-8,1
	Gaz liquide	25 394	22 927	21 043	-8,2
Total entrées		2 022 416	2 027 909	1 966 554	-3,0
Sorties :	Roll	254 299	236 855	277 312	17,1
Total entrées + sorties		2 276 715	2 264 764	2 243 866	-0,9

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

Pour en savoir plus

- [Observatoire régional des transports de la Corse](#)
- [Notes de conjoncture trimestrielles](#), Insee Conjoncture Corse

Tourisme

Repli de la fréquentation touristique

En Corse, en 2019, les touristes ont passé 10,5 millions de nuitées dans les hébergements touristiques professionnels marchands. Cette baisse de 6,7 % par rapport à 2018 intervient après plusieurs années de hausses consécutives, et concerne à la fois l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT). La désaffection de la clientèle provenant de l'étranger en est la principale cause.

Antoine Dosse (Insee)

En 2019, en Corse, les hébergements touristiques professionnels marchands (campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme – AHCT), comptent 10,5 millions de nuitées (figure 1). Après plusieurs années de progression constante et une année 2018 exceptionnelle, leur fréquentation baisse de 6,7 %. En outre, la saison a connu des conditions météorologiques moins favorables.

En France métropolitaine à l'inverse, le nombre de nuitées continue de croître de 1,3 % sur un an. Les régions situées au nord sont, une nouvelle fois, les principales bénéficiaires de cette croissance. Seules la Corse et l'Île-de-France enregistrent une baisse de fréquentation.

Campings : fort repli notamment de la clientèle étrangère

En 2019, au cours des mois d'avril à septembre, les campings de Corse totalisent 4,2 millions de nuitées, soit 40 % de la fréquentation des hébergements marchands professionnels.

Après quatre ans de progression constante, leur fréquentation recule de 6,9 % sur un an. Ce repli résulte à la fois d'une baisse des arrivées (- 5,0 %) et de durées de séjours en moyenne légèrement plus courtes. Le nombre d'emplacements offerts reste stable (+ 0,2 %) tandis que celui d'emplacements occupés baisse fortement (- 8,4 %). Le taux d'occupation moyen des campings sur l'ensemble de la saison passe ainsi sous la barre des 40 %.

En effet, cette année, les touristes en provenance de l'étranger se font bien plus rares dans l'hôtellerie de plein air de Corse, que les années précédentes. Leur fréquentation chute de 13,7 %.

Parmi les touristes venus de l'étranger, Allemands, Italiens, Suisses et Néerlandais demeurent les plus présents dans les campings corses. Toutefois leur fréquentation diminue, en particulier celle des Allemands (- 26 %).

La clientèle française qui représente les deux tiers des nuitées résiste mieux, mais sa fréquentation baisse tout de même de 2,6 % (figure 2).

Plus attractifs, les emplacements équipés regroupent désormais la moitié des nuitées des campings contre 46,4 % en 2018 et 29,2 % en 2010. Leur taux d'occupation est deux fois plus élevé que celui des emplacements nus. Leur fréquentation est toutefois en léger recul (- 0,7 %).

L'enrichissement de l'offre en emplacements équipés (+ 2,1 %) traduit une montée en gamme des établissements. Cette transformation est principalement portée par les campings 3 étoiles et plus dans lesquels les nuitées équipées représentent 56 % de la fréquentation. Enfin, si le nombre d'emplacements nus reste stable, leur fréquentation est en net recul (- 12,2 %) et s'explique par le retrait des nuitées en provenance de l'étranger (figure 3). Par ailleurs, les établissements non classés ou faiblement étoilés continuent d'accueillir la clientèle en grande majorité sur des emplacements nus.

Hôtels : fréquentation en baisse mais montée en gamme

Sur l'ensemble de l'année 2019, les hôtels de l'île enregistrent 3,2 millions de nuitées. La fréquentation régionale diminue alors qu'elle augmente légèrement au niveau national (- 3,0 % sur un an contre + 0,8 %). Cette baisse fait suite à quatre années de hausses consécutives. Les nuitées se réduisent principalement pour la clientèle en provenance de l'étranger. Elles reculent de 7,1 % en raison du repli du nombre d'arrivées alors que la durée moyenne de séjour reste stable (figure 4). Les nuitées des clients en provenance d'Allemagne, d'Italie et de Belgique diminuent tandis que celles d'arrivants de Suisse sont en hausse.

La fréquentation des touristes résidant en France, qui représente les trois quarts des nuitées, est en recul pour la deuxième année consécutive (- 1,4 %) du fait notamment

d'une baisse du nombre d'arrivées. Leur durée moyenne de séjour reste stable également.

En 2019, le taux d'occupation moyen des hôtels corses s'établit à 61,2 % soit 1,4 point de moins sur un an. Cette évolution s'explique par la réduction de chambres occupées (- 1,6 %) et la légère hausse de l'offre (+ 0,7 %) (figure 5).

Les hôtels 3 étoiles concentrent plus de la moitié des nuitées et dessinent la tendance en affichant un recul de 2,9 % sur un an.

La montée en gamme de l'hôtellerie se confirme une nouvelle fois cette année. Dans la catégorie 4 et 5 étoiles, l'entrée de nouveaux établissements enrichit l'offre en chambres (+ 7,0 %) et soutient la hausse des nuitées (+ 5,7 %), et ce pour la cinquième année consécutive.

Dans les hôtels 1 et 2 étoiles et les hôtels non-classés, les séjours sont les plus courts et continuent de se réduire.

AHCT : recul de l'activité

Durant les mois d'avril à septembre 2019, les touristes ont passé 3,1 millions de nuitées dans les AHCT, soit une baisse de 9,9 % sur un an. Les résidences de tourisme et hôtelières représentent le segment le plus important avec 6 unités d'hébergements sur 10. Elles regroupent également 60 % des nuitées. Cependant, elles subissent un important recul (- 15,1 %) par rapport à 2018. Les villages résistent mieux avec une légère baisse de leur fréquentation (- 1,4 %). Plus grands, offrant plus d'équipements et de services, gérés pour certains par des comités d'entreprises, ces établissements sont moins soumis aux effets conjoncturels et fonctionnent pour partie grâce à une clientèle captive.

La clientèle provenant de France représente 75 % des nuitées dans les AHCT. Parmi la clientèle en provenance de l'étranger, on retrouve principalement l'Allemagne, l'Italie et la Suisse. ■

1 Fréquentation dans les hôtels, les campings et les AHCT de Corse en 2019

	Nuitées 2019 (nombre)	Évolution sur un an (%)	Part de nuitées de la clientèle étrangère (%)	Durées moyennes de séjour (jours)	Nombre moyen de personnes par unité d'hébergement**
Ensemble	10 452 532	-6,7	29,6	3,7	2,5
Hôtels (janvier à décembre)	3 202 133	-3,0	26,2	2,2	1,9
Campings (avril à septembre)	4 151 318	-6,9	35,7	5,0	3,0
dont : emplacements nus	2 100 775	-12,1	47,8	4,0	2,8
: emplacements équipés	2 050 543	-0,7	23,3	6,4	3,2
AHCT* (avril à septembre)	3 099 080	-9,9	25,0	5,6	2,6

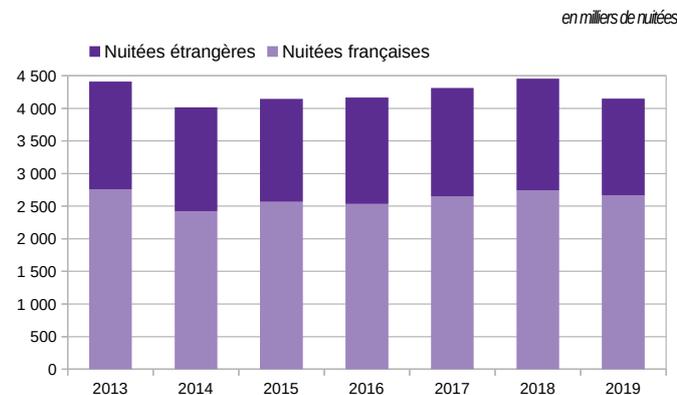
* AHCT : autres hébergements collectifs de tourisme

** Unité d'hébergement : chambres pour les hôtels, emplacements pour les campings, appartements, dortoirs, chambres pour les AHCT

Avertissement : dans les AHCT, pour des raisons de qualité statistique, seules les données d'avril à septembre sont prises en compte.

Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

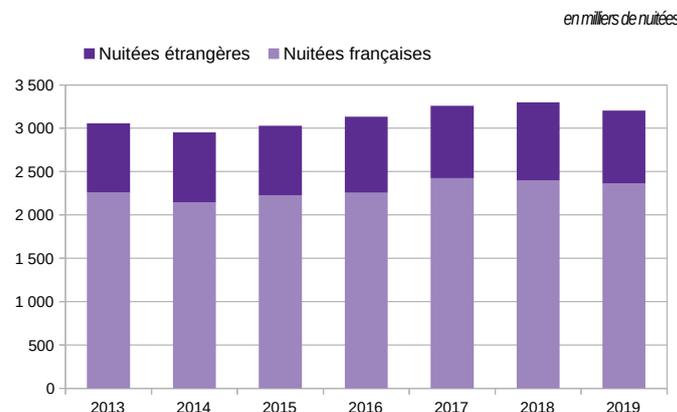
2 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les campings de Corse



Note : d'avril à septembre

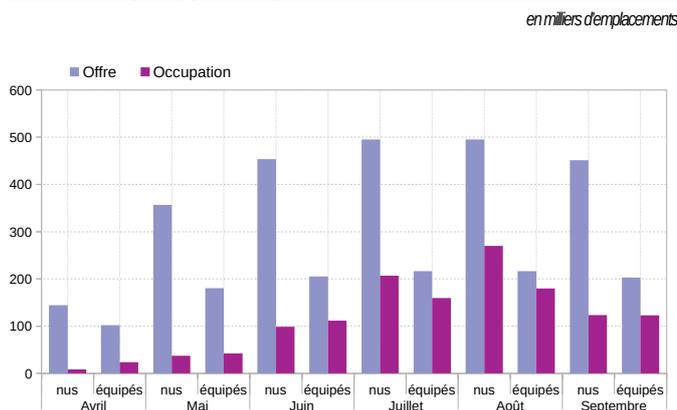
Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les hôtels de Corse



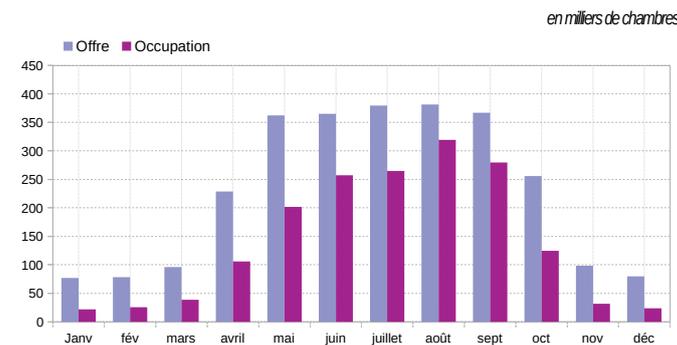
Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

3 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des campings de Corse par type d'emplacement durant la saison 2019



Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

5 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des hôtels de Corse en 2019



Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

Pour en savoir plus

- « Saison 2019 : Fort repli de la fréquentation dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) », Insee Flash Corse n° 48, janvier 2020
- « Saison 2019 : Baisse de la fréquentation hôtelière », Insee Flash Corse n° 47, janvier 2020
- « Saison 2019 : Repli de la fréquentation dans les campings », Insee Flash Corse n° 45, décembre 2019

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même établissement d'hébergement.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air, AHCT)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés (en jours).

Autres Hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Classification Atout France

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le classement des hébergements marchands. De 1* à 5*, les hébergements classés bénéficient désormais d'étoiles adaptées aux standards internationaux. Ce classement facilite la distribution des hébergements auprès des différents partenaires commerciaux ou promotionnels. Le classement est volontaire et valable cinq ans, l'ancienne classification étant caduque depuis le 23 juillet 2012.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du Smic (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations sociales (salariales et patronales, hormis pour les accidents du travail) sont prises en charge par l'État. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer : entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} janvier 2011).

A compter du 1^{er} janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1^{er} janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010.

Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes :

le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de

l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

Insecte nuisible susceptible d'occasionner des dégâts importants sur les végétaux de *Castanea* spp. Il produit des galles de 5 à 20 mm qui entraînent des baisses de productions fruitières et la mortalité des rameaux touchés. La lutte est essentiellement biologique, via des lâchers de *Torymus sinensis*, petit hyménoptère qui pond ses œufs dans les larves de cynips.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de conjoncture de la Banque de France

L'enquête est réalisée courant janvier par la Banque de France auprès d'un échantillon d'entreprises de différents secteurs d'activité.

Son but est d'apprécier dans de brefs délais les principales tendances de l'exercice précédent en matière d'activité, d'effectifs, d'investissements et de rentabilité, ainsi que les perspectives pour l'année qui commence. Cette enquête n'est pas exhaustive, sont exclues du champ de l'étude les entreprises agricoles. En 2020, plus de 1600 entreprises ont été interrogées, l'échantillon couvre plus de 42% de la totalité des effectifs recensés par l'ACCOS au 31/12/2018 pour les secteurs marchands retenus.

Enquêtes de fréquentation touristique

Les enquêtes de fréquentation touristiques sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autres Hébergements Collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour.

Depuis juillet 2011, un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

Emplacements équipés ou locatifs

Dans les campings, emplacements dotés d'un hébergement (bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir...).

Emplacements nus

Dans les campings, emplacements dépourvus de toutes formes d'hébergements. Les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Estimations d'emploi localisées

A partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations annuelles de données sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs).

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse) qui est la Caisse nationale des unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT

répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus, on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Fièvre catarrhale ovine (FCO)

Également appelée maladie de la langue bleue (en anglais « Bluetongue »), est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du type Culicoides (mouche à sang). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « ouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même

structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées (ou fréquentation)

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour

mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) occupés et le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) offerts par les hôtels, campings et AHCT ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Touriste

Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

Coordination Direction régionale de l'Insee Corse

Contribution Direccte
Urssaf
DRFIP 2A
Banque de France
Dreal, ORTC
Draaf, Srise
ATC

Directrice de publication Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe Claude Thomas

Auteurs Christian Mariani (Urssaf)
Valérie Torre (Direccte)
Xavier Le Moing (Banque de France, Direction régionale de Corse)
Guylaine Assouline (Direction régionale des finances publiques)
Cécile Delsol (Draaf - Srise)
Joseph Dornbush (Dreal)
Anne-Christine Turck (Dreal - ORTC)
Magali Bonnefont (Insee)
Déborah Caruso (Insee)
Antoine Dosse (Insee)
Marie-Pierre Nicolai (Insee)

Contact presse Courriel : communication-corse@insee.fr

© Insee 2020

Retrouvez - nous sur www.insee.fr

Bilan économique 2019 L'activité économique reste bien orientée en 2019

Après le dynamisme constaté en 2018, année marquée notamment par une saison touristique exceptionnelle, l'activité reste bien orientée en 2019 même si le bilan est plus nuancé. La croissance annuelle de l'emploi salarié se poursuit et les déclarations d'embauches augmentent. Le taux de chômage recule pour s'établir à 8,2 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi diminue pour la deuxième année consécutive. Les entreprises enquêtées par la Banque de France témoignent d'une hausse de leur chiffre d'affaires (CA) plus modérée qu'en 2018. Il en est de même concernant la croissance des CA et des investissements des entreprises soumises à TVA. Les créations d'entreprises s'accroissent. Parallèlement, les défaillances d'entreprises se réorientent à la hausse après deux années de repli. Le tertiaire marchand et l'industrie restent dynamiques. À l'inverse, le transport et la fréquentation touristique connaissent un retournement de tendance défavorable. Le bilan est contrasté dans la construction : les autorisations de mises en chantier diminuent tandis que le nombre de logements commencés repart à la hausse. Enfin, l'agriculture pâtit d'un climat difficile et affiche des résultats contrastés.

Conjoncture N° 29
juin 2020

ISSN 2105-1151

Insee Corse

Résidence du Cardo, Rue des
Magnolias-CS 70907
20700 Ajaccio Cedex

Directrice de la publication :
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe :
Claude Thomasi

© Insee 2020